

Table des matières

Décanat, présidence et secrétariats	4
Corps enseignant.....	5
Diverses prestations au sein de la section	9
Quelques activités au service des étudiants... ..	10
Démarches relatives aux inscriptions	12
Règlement de la licence en psychologie.....	15
Règlement du Diplôme de Logopédie.....	24
Règlement interne relatif au Mémoire du Diplôme de Logopédie.....	30
Organisation des études en psychologie	32
Liste des enseignements du 1 ^{er} cycle.....	34
Descriptifs des enseignements du 1 ^{er} cycle.....	38
Descriptifs des travaux pratiques du 1 ^{er} cycle	44
Liste des enseignements du 2 ^{ème} cycle	46
Descriptifs des enseignements du 2 ^{ème} cycle	52
Liste des enseignements du diplôme de logopédie.....	68
Descriptifs des enseignements du diplôme de logopédie.....	72
Code d'éthique.....	75

N.B. Dans ce catalogue, le masculin est utilisé dans son sens générique. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

LICENCE EN PSYCHOLOGIE ET DIPLÔME DE LOGOPEDIE

Guide de l'étudiant

Règlements d'études

Catalogue des cours 2002-2003

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
UNI MAIL – 40, bd du Pont-d'Arve – 1205 Genève
Tél : 022 705 71 11 Fax : 022 705 90 49
www.unige.ch/fapse

Décanat, présidence et secrétariats

Décanat de la FPSE

Doyenne : Anik de Ribaupierre – bur. 3142 – tél. 022 705 90 01

Doyen-FPSE@pse.unige.ch

Secrétariat : Sonia Sturm – bur. 3140 – tél. 022 705 90 02 – fax. 022 705 90 20

Sonia.Sturm@pse.unige.ch

Administration de la FPSE

Administrateur : Pierre Batardon - bur. 3134 – tél. 022 705 90 04

Pierre.Batardon@pse.unige.ch

Secrétariat : Patricia Darre & Sandrine Amstutz - bur. 3138 – tél. 9006 & 9005

Patricia.Darre@pse.unige.ch - Sandrine.Amstutz@pse.unige.ch

Présidence de la section de psychologie

Président : Uli Frauenfelder – bur. 3133 – tél. 022 705 90 07

Vice-présidente : Christiane Robert-Tissot - bur. 3133 – tél. 022 705 90 07

presidence-psy@pse.unige.ch

Secrétariat de la présidence :

Brigitte Dubois – bur. 3135 – tél. 022 705 90 08 – fax. 022 705 90 29

Brigitte.Dubois@pse.unige.ch

Conseillère aux études en psychologie

Marie-Paule Michiels – bur. 3109 – tél. 022 705 90 15 – fax. 022 705 90 49 –

Marie-Paule.Michiels@pse.unige.ch

réception : lundi, mardi, mercredi de 10h à 12h et sur rendez-vous

Secrétariat de la conseillère aux études et des doctorants :

Martine Pasquali – bur. 3105 – tél. 022 705 90 16 – fax 022 705 90 49 –

Martine.Pasquali@pse.unige.ch

réception : lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h

Secrétariat des étudiants en psychologie

1^{er} cycle : Anne Dia – bur. 3197 – tél. 022 705 90 17 – Anne.Dia@pse.unige.ch

réception : lundi, mardi, vendredi 8h30-12h30, jeudi 14h-16h.

2^{ème} cycle : Denise Fatio – bur. 3199 – tél. 022 705 90 18 – Denise.Fatio@pse.unige.ch

réception : mardi 8h30-12h30, mercredi 8h30-12h

3^{ème} cycle : Catherine Ona – bur. 3199 – tél. 022 705 90 19 – Catherine.Ona@pse.unige.ch

réception : lundi, mardi, mercredi 8h30-12h

Corps enseignant

Corps enseignant dépendant de la section¹

- Tous les numéros de téléphone peuvent être appelés directement en composant le préfixe 022 705 avant les 4 chiffres indiqués.
- Le premier chiffre du n° de bureau à UniMail (aile 1) indique l'étage (ex : 3104 = 3^{ème} étage)
- Sauf exception mentionnée, les adresses e-mail des enseignants se composent ainsi : Prénom.Nom@pse.unige.ch
- Abréviations des titres : po = professeur ordinaire, pad = professeur adjoint, pt = professeur titulaire, ps= professeur suppléant, cc = chargé de cours, mer = maître d'enseignement et de recherche, ce = chargé d'enseignement, ma = maître assistant, as = assistant.

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
Ioanna BERTHOUD	pt	4157	9146	Jeu 11h-12h
Frédéric Cerchia	as	4166	9101	
Stéphanie Cortese	as	4166	9101	
Viviane Graber	as	4166	9100	
Pierre BOVET	po	4136	9131	Sur RV
Bruno Crochet	ma	4134	9133	
Roberto Caldara	as	4134	9132	
Christian Carmen	as	4139	9134	
Fabrizio BUTERA	ccsup		9317	Sur RV
Jocelyne BUTTET-SOVILLA	cc	4141	9156	Sur RV
Stéphanie CLARKE	ccsup			Sur RV
Laurence Lampert				
Alain CONTENT	cc	4156	9107	Jour du cours 10h-12h
Anick DE RIBAUPIERRE	po	5136	9221	Sur RV
Erika Borella	as	5140	9226	
Christophe Delaloy	as	5140	9226	
Céline Jouffray	as	5137	9227	
Willem DOISE	po	6134	9311	Sur RV
Anne-Claude Dafflon	ma	6132	9332	
Monica Herrera-Delgado	as	6138	9326	
Alain Quiazade	as	6138	9326	
Donata FABBRI-MUNARI	cc	3128	9098	Sur RV

¹ L'enregistrement du corps enseignant n'étant pas terminé au moment de l'impression du catalogue, certains de ses membres figurent ou ne figurent pas dans le programme des cours sous réserve d'une décision du Conseil d'Etat à leur endroit ou quant à une modification de leur statut.

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
Juan M. FALOMIR PICHASTOR	mersup	6140	9316	Sur RV
Michelangelo FLÜCKIGER	pt	4128	9121	Lu 10-12h ou sur RV
Hervé Barras	as	4130	9122	
Caroline Favre	as	4125	9124	
Cyril Rebetez	as	4125	9124	
Mallory Schaub	as	4130	9122	
Uli FRAUENFELDER	po	4159	9141	Sur RV
Odile Bagou	as	4152	9147	
Christian Lachaud	as	4152	9145	
Hélène Pauchon	as	4155	9142	
Muriel Stefanuto	as	4155	9143	
Christiane GILLIÈRON PALÉOLOGUE	pad	4138	9176	Sur RV
Judith Czellar	as	4158	9174	
Sylvette Delaloye	as	4158	9174	
Betty GOGUIKIAN RATCLIFF	ma	5154	9308	Lu 9h-10h
Josiane Praz	as	6168	9349	
Germaine Angèle GREMAUD	ccsup	4144	9157	
Claude-Alain HAUERT	pt	5164	9261	Jeu. toute la journée
Roberto Caldara	as	5161	9241	
Clara Jâmes	as	5158	9264	
Isabelle Blanc	as	5158	9264	
Philip JAFFÉ	cc	6168	9348	en congé en 2002-2003
Josiane Praz	as	6168	9349	
Suzanne KAISER	mer	5132	9216	Sur RV
Catherine Bassal	as			
Virginie Kunz	as			
Helga KILCHER	mer	6162	9346	Lu 9h-10h
Véronique Elefant-Yanni	as	6162/ 4197	9346/ 9103	
Thierry LECERF	mersup	5138	9222	
Céline Jouffray	as	5137	9227	Lu 16h-17h
Fabio LORENZI-CIOLDI	pt	6158	9331	Sur RV
Anne-Claude Dafflon	ma	6130	9313	
Vincent Joris	as	6130	9312	
Roland MAURER	mersup	4134	9120	Sur RV
Rafael MILLAN	mer	6164	9356	Sur RV
Tamara Mantegazza	as	6163	9358	

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
Pierre MOUNOUD	po	5168	9251	Je 11h-12h ou RV
Guenael Moy	as	5172	9256	
Renata Pegoraro	as	5170	9253	
Sandrine Perraudin	as	5170	9252	
Jessica Peyer	as	5164	9258	
Gabriel MUGNY	po	6138	9321	Me 8h-10h
Frederica Invernizzi	as	6140	9322	
Alain Quiamzade	as	6138	9326	
Alberto MUNARI	po	3128	9091	Sur RV
Milena Abbiati	as	3126	9092	
Anita Zeldi Freud	as	3126	9092	
Catia Moschella	as	3126	9093	
Moirà Salvatore	as	3132	9097	
Mary OVERTON VENET	ce	4142	9151	Sur RV
Florence QUARTIER FRINGS	cc	6170	9308	RV aux cours
Olivier REAL	ce	6170	9308	RV aux cours
Christiane ROBERT-TISSOT	po	6156	9301	Sur RV
Claude Betty Goguikian	ma	6154	9308	
Pablo Cascone	as	6154	9306	
Nicole Eugster	as	6154	9306	
Giovanna Grandjean	as	6154	9306	
Frieda ROSSEL	ce	5152	9309	Ve 15h ou RV
Marie-Anne SCHELSTRAETE	ccsup	4142	9151	Sur RV
Klaus SCHERER	po	5131	9211	Sur RV
David Sander	ma	5133	9212	
Tatjana Aue	as	5134	9217	
Didier Grandjean	as	5133	9213	
Tanja Wranik-Odehnal	as	5137	9227	
Anne SINCLAIR	mer	3130	9096	Sur RV
Laura Rotigliano	as	3132	9055	
Martial VAN DER LINDEN	po	6160	9341	Sur RV
Grazia Ceschi	ma	6155	9342	
Xavier Delbeuck	as	6157	9347	
Françoise Jermann	as	6157	9345	
Maria-Pia VICTORIA-FESER	pad	3230	8807	
Olivier Renaud	ma	4195	9104	Sur RV
Delphine Gross	as	4197	9103	
Delphine Widmayer	as	4197	9102	

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
Paolo VIVIANI	po	4168	9161	Me 14h-16h
Christelle Aymoz	as	4170	9162	
Henry Faineteau	as	4172	9163	
Jacques VONÈCHE	po	1324	9281	Sur RV
Mathieu d'Acremont	as	3127	9052	
Raluca Mihailescu	as	3127	9053	
Nicole VON STEINBÜCHEL	pass	6170	9085	Sur RV et perm.
Kerstin Weber	as	6170	9085	étudiants sem.
Catia Beni	as	6170	9085	hiver ven 10h-12h30
Marcel ZENTNER	pad	5133	9212	Sur RV
Pascal ZESIGER	cc	4144	9158	Sur RV
Nathalie Papaux	as	4141	9153	

Professeurs honoraires

M. Vinh BANG, M. André BULLINGER, M. Guy CELLERIER, Mme Ariane ETIENNE, M. Jacques MONTANGERO, Mme Elsa SCHMID-KITSIKIS, M. Daniel STERN, M. Jean-Daniel STUCKI, M. Henri WERMUS.

Corps enseignant ne dépendant pas de la section

Jean-Pierre BERNARD	cesup	Médecine	7029143	
Mireille BETRANCOURT	mer, tecfa	6356	9371	Sur RV
Pierre-Yves BRANDT	pas	Faculté autonome de théologie protestante		Lu 10h-11h
Pierre DILLENBOURG	mer, tecfa	6362	9376	Sur RV
Pavel DULGEROV	po	ORL	3728285	
Michel MÜHLETHALER	pad, CMU	8196 A	7025804	Sur RV
Emmanuel Eggermann	as, CMU	8196 A	7025805	
Anne-Catherine SIMON	ma	L205	7272	
	Dpt. de Linguistique			

Diverses prestations au sein de la section ...

Information aux étudiants

La présidence, la conseillère aux études et le secrétariat des étudiants informent les étudiants des horaires d'enseignements, des dates et lieux des examens, des inscriptions aux séminaires, des directives et des diverses séances d'information par le biais d'affichettes placées sur les panneaux vitrés situés sur la galerie du 3^{ème} étage d'UniMail et près du secrétariat des étudiants. **Les étudiants sont tenus de les consulter.** Par ailleurs, des e-mails sont adressés aux étudiants via leur adresse personnelle ...@etu.unige.ch ; il est donc conseillé de consulter ce compte e-mail.

Bibliothèque

salle 1350 – tél. 022 705 92 96 – fax 022 705 92 99

web : www.unige.ch/biblio/fapse/ - e-mail : biblio@pse.unige.ch

prêt : lundi-vendredi 9h-18h, samedi 9h-11h45

salle de lecture : lundi-vendredi 9h-22h, samedi 9h-17h, dimanche et jours fériés 14h-18h

assistance informatique : lundi-vendredi 10h-13h & 14h-18h

Salle informatique

salle 3183 – tél. 022 705 90 99 – lundi-vendredi 9h-20h, samedi 9h-12h

Des moniteurs sont à disposition des étudiants. Une taxe d'inscription annuelle est perçue pour l'obtention d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe.

Service militaire

Conseiller FPSE de l'Officier de liaison : Prof. Pierre Dasen – bur. Uni Pignon - tél. 9621

Pour faire repousser un cours de répétition, l'étudiant doit transmettre par courrier interne au Prof. Dasen le formulaire ad hoc (à retirer au secrétariat des étudiants), avec le livret de service et éventuellement l'ordre de marche.

ADEPSY (Association des étudiants en psychologie)

site : <http://www.unige.ch/asso-etud/adepsy> - e-mail : adepsy@pse.unige.ch

boîte aux lettres : UniMail n°394 – 3^{ème} étage (vers la salle informatique)

Médecin-conseil

L'étudiant qui tombe malade ou subit un accident pendant la session d'examen et qui, de ce fait, ne peut se présenter à un(des) examen(s) au(x)quel(s) il est régulièrement inscrit doit **remettre dans les trois jours**, un **certificat médical** pertinent au secrétariat des étudiants concerné (art. 37 du règlement de l'Université). Le cas de force majeure demeure réservé.

Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, la Faculté peut décider de soumettre à l'examen d'un médecin conseil les certificats médicaux produits par les étudiants. L'étudiant qui présente un certificat médical doit indiquer l'adresse et le numéro de téléphone auxquels il peut être atteint en permanence en vue - le cas échéant - d'une visite de contrôle.

RIOR

En cas d'opposition et de recours, le RIOR est applicable. Il peut être consulté auprès de la Conseillère aux études de la Section de psychologie ou de l'Administrateur de la Faculté.

Quelques activités au service des étudiants...

Ces services sont regroupés au sein de la Division administrative et sociale des étudiants (DASE) www.unige.ch/dase. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 16h. A l'exception de l'Espace administratif, ils se situent tous au :
4, rue de Candolle - 1211 Genève 4.

Espace administratif des étudiants www.unige.ch

Resp. études en psychologie : M. Henri Liou

Uni Dufour – 24, rue Général Dufour – 1211 Genève 4 – bureau 222 - 2^{ème} étage

tél. 022 705 76 93– fax 022 705 79 34 - immat@unige.ch

- Immatriculations et conditions d'accès à l'UNIGE pour étudiants, candidats au doctorat et auditeurs
- Questions relatives aux changements de faculté
- Demandes de congés, formalités administratives...

Bureau universitaire d'information sociale (BUIS) www.unige.ch/dase/buis

Resp. : Mireille Lagier - tél. 022 705 77 79/18– fax 022 705 77 4 - info-sociale@adm.unige.ch

- Accueil en cas de problèmes administratifs, juridiques, matériels, de santé, etc.
- Informations sur les conditions de vie à Genève, les démarches administratives en relation avec les études et le séjour à Genève
- Exonération de taxes, aides financières, information sur les bourses, prêts et allocations d'études, le subside cantonal d'assurance maladie et autres aides sociales.

Bureau des logements et restaurants universitaires (BLRU) www.unige.ch/dase/blru

Resp. : Françoise Demierre – tél. 022 705 77 20– fax 022 705 77 85 - logements@unige.ch

- Infos sur les possibilités de logements offertes aux étudiants
- Location de chambres, studios et appartements communautaires
- Listes d'adresses de chambres à louer chez l'habitant

Bureau de placement www.unige.ch/dase/bp

Resp. : Jeannine Steiner – tél. 022 705 77 02 – fax 022 329 84 43 - placement@unige.ch

- Procure aux étudiants des emplois temporaires rémunérés de toutes catégories
- Délivre des autorisations de travail conjointement avec l'OCP
- Informations sur les questions relatives à l'emploi temporaire

Centre Uni-emploi www.unige.ch/dase/cue

Resp. : Marc Worek et Marie-José Genolet Viaccoz

tél. 022 705 77 90 - fax 022 705 77 11 – uni-emploi@unige.ch

En partenariat avec l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF), le Centre Uni-emploi offre des prestations gratuites aux étudiants pour la préparation de leur entrée dans le monde du travail : préparation aux entretiens d'embauche, appui de spécialistes lors d'entretiens individuels, ateliers en groupe, séances d'information, conférences, forums, etc.

Antenne Santé www.unige.ch/dase/sante

Resp. : Dr Tiziana Farinelli – tél. 022 705 72 91 – antenne-sante@unige.ch

L'Antenne Santé offre information, orientation, écoute. Une responsable de santé publique est là pour vos questions de santé au sens le plus large. Elle organise aussi pour l'ensemble des étudiants des actions de prévention.

Centre de conseil psychologique (CCP) www.unige.ch/conseil-psychologique

Resp. : Pierre Moiroud – Tél. 022 705 74 41- CCP@adm.unige.ch

Accueil et permanence téléphonique lundi-vendredi 10h-13h et 14h-16h. En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message téléphonique ou envoyer un e-mail et vous serez contacté rapidement.

Le CCP propose aux étudiants des prestations collectives, des entretiens individuels, des informations :

- Pour se donner les moyens de comprendre et de gérer

- le stress face aux études, aux examens, à la vie estudiantine ;
- les moments décisifs (entrée à l'Université, échec dans les études, entrée dans le monde du travail) ;
- les problèmes dans les relations sociales, sentimentales, professionnelles...
- le sentiment de solitude
- les dysfonctionnements : alimentaires, de la relation sexuelle, au niveau du sommeil, du comportement
- la dépression
- les états traumatiques anciens ou récents

- Pour optimiser ses aptitudes et ses compétences intellectuelles et culturelles face aux attentes académiques

Démarches relatives aux inscriptions

Immatriculations

- Diplôme exigés
Maturité, baccalauréat français (minimum exigé : 12/20) ou titre jugé équivalent par l'Université. Les porteurs de diplômes de fin d'études secondaires étrangers **peuvent être admis sous réserve de la réussite d'examens complémentaires**.
- Formalités d'immatriculation
 - ♦ L'inscription préalable est **obligatoire** pour tous les candidats et candidates qui désirent entreprendre des études de psychologie. Une brochure détaillant les conditions générales d'immatriculation est disponible auprès de l'Espace administratif des étudiants et les informations qu'elle contient sont reprises sur le site www.unige.ch.
 - ♦ **Les demandes d'immatriculation doivent obligatoirement être présentées par écrit du 1er mars au 1er juin au Bureau des immatriculations et inscriptions – Espace administratif des étudiants.**
 - ♦ Les étudiants titulaires d'un titre secondaire ou universitaire **étranger** sont soumis au paiement d'un émoluments d'inscription de 65 francs suisses ; ils doivent impérativement joindre l'original de la preuve du paiement à leur dossier de demande d'immatriculation, **faute de quoi ce dernier ne sera pas traité**. A l'issue des formalités d'inscription, l'émolument de 65 francs suisses sera déduit des taxes universitaires du semestre d'hiver entrepris. Ce montant correspond aux frais de traitement de dossier et il n'est en aucun cas remboursable en cas de rejet ou de retrait de candidature. La somme de 65 francs suisses est à verser sur le compte Union Bank of Switzerland à Genève **UBS 240 - 472.317.20Y (code swift : UBSWCHZH12A)** avec la mention « Emolument d'inscription » et l'indication lisible des nom, prénom, semestre d'inscription et faculté choisie.
 - ♦ Les nouveaux étudiants ne sont admis que pour la rentrée universitaire d'octobre.
 - ♦ L'enseignement est donné en français, l'Université peut demander aux étudiants de langue étrangère de subir un examen de français.
 - ♦ Pour les étudiants d'origine non-francophone qui désirent approfondir leurs connaissances, des cours d'appui linguistiques sont dispensés à l'**Ecole de langue et de civilisation française (ELCF)** – Uni-Bastions – tél. 022 705 74 33/36 lundi-vendredi 10h-12h et 18h-20h.
 - ♦ Des **cours d'été** de français pour étudiants non-francophones de tous niveaux sont proposés pendant la période du 15 juillet au 4 octobre. Infos : Cours d'été – Université de Genève – 3, rue de Candolle – tél. 022 705 74 34 - elcfete@unige.ch

Demandes d'équivalences

- Pour les porteurs de titres en psychologie étrangers :
auprès du Bureau des immatriculations et inscriptions avant le **31 mai** avec photocopies des diplômes obtenus par le candidat, une liste détaillée des cours (avec nombre de semestres et d'heures hebdomadaires et un bref résumé du contenu de chaque cours) et une liste des examens subis (avec notes et/ou mentions obtenues).
- Pour des équivalences ponctuelles de cours :
s'adresser à la Conseillère aux études en début d'année académique :
Mme Marie-Paule Michiels, bureau 3109, ☎ 022 705 90 15

Admission des personnes ne portant pas le titre de maturité

Peuvent être admis les candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- être de nationalité suisse, et, sauf pour les citoyens genevois, être porteurs d'un permis d'établissement dans les cantons de Genève, du Tessin, du Jura, du Valais francophone ou de Berne francophone depuis une année au moins au 1er octobre précédant la rentrée universitaire pour laquelle s'inscrit le candidat;
ou
- être porteur d'un permis de séjour depuis 5 ans au moins et être domicilié dans les cantons de Genève, du Tessin, du Jura, du Valais francophone ou de Berne francophone depuis une année au moins au 1er octobre précédant la rentrée universitaire pour laquelle s'inscrit le candidat;
- être âgé de 25 ans révolus au plus tard le 1er octobre;
- justifier de l'exercice pendant trois ans au moins d'une activité professionnelle régulièrement déclarée à plein temps;
- faire preuve des aptitudes nécessaires selon les modalités fixées dans un règlement interne tenant compte des exigences spécifiques à chaque faculté ou école.

Auditeurs

- Les personnes souhaitant suivre quelques cours en qualité d'auditeur peuvent s'inscrire au moyen du bulletin inclus dans le guide de l'auditeur.
- Guide en vente dès le 1er septembre auprès des huissiers d'Uni-Bastions, Dufour et Mail.
- Inscriptions et paiement à la Caisse de l'Université de Genève, Uni-Dufour.

Relations internationales

- Des enseignants de la section de psychologie participent à des réseaux d'échange (Programme Socrates / Erasmus) permettant la mobilité des étudiants de psychologie de 2^{ème} et 3^{ème} cycles dans les universités européennes.
- Dès le mois de mars, et jusqu'au 1^{er} mai, précédant l'année académique de mobilité, les étudiants intéressés doivent s'adresser à la Conseillère aux études.
- Le **Service des relations internationales** (<http://rel.unige.ch>) vous informe sur le programme de mobilité et traite les demandes de bourses de mobilité.

Bourses et allocations d'études

Service des allocations d'études et d'apprentissage – www.geneve.ch/bourses/etudes
1, rue Pécolat – CP 2179 – 1211 Genève 1 – tél. 022 909 68 20 – fax. 022 909 68 49

Réception : lundi 10h-12h / mardi-mercredi 10h-12h et 14h16h / jeudi 10h-16h.

- Informations et demandes pour les : allocations d'études, exonération et remboursement de taxes, prêts d'études, allocations d'encouragement à la formation.

Par ailleurs, le fichier **Prix-Bourses-Subsides**, contenant le répertoire des prix ainsi que les éventuelles possibilités de financement des études et de la recherche, est accessible à l'adresse web : www.unige.ch/intl/?boursiers/index.html

Pour les **aides financières à caractère social** s'adresser au Bureau universitaire d'information sociale (BUI).

Règlements d'études

Règlement de la licence en psychologie

Approuvé par le DIP le 13 août 2001

CONDITIONS GENERALES

Article 1

1. Pour être admis à la Section de psychologie, les candidats doivent satisfaire aux conditions générales d'immatriculation requises par l'Université.
2. Les nouveaux étudiants ne sont admis que pour la rentrée universitaire d'octobre.
3. Après immatriculation, des équivalences relatives à une formation antérieure peuvent être octroyées par le doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, sur préavis de la commission d'équivalence désignée par le Collège des professeurs de la Section.
4. Conformément aux dispositions de l'article 20 du Règlement de l'Université, les changements de Faculté ou de Section sont soumis à l'autorisation du doyen. Des directives internes, adoptées par le Conseil décanal de la Faculté, fixent les conditions d'admission, d'admission conditionnelle ou de refus. Ces directives sont disponibles auprès du conseiller aux études.

Article 2

La Section de psychologie de la FPSE prépare à :

- une licence en psychologie ;
- un diplôme de logopédie ;
- des diplômes d'études approfondies ;
- des diplômes d'études supérieures spécialisées ;
- un doctorat en psychologie ;
- des certificats de formation continue.

Article 3

La licence en psychologie est décernée par l'Université de Genève conformément à la convention entre les universités de Genève, Fribourg, Lausanne et Neuchâtel relative aux études de psychologie du 19.12.1985 (ci-après la Convention).

Dans le cadre de cette Convention, les titulaires d'une demi-licence en psychologie décernée par l'une des quatre universités peuvent entreprendre directement le 2e cycle de psychologie.

Article 4 – Organisation et durée des études

1. Les études de licence sont organisées en deux cycles comportant chacun quatre semestres d'enseignement.
2. La durée des études pour l'obtention de la licence est de 8 semestres au minimum et de 12 semestres au maximum. La durée des études, pour chacun des deux cycles d'études, est de 4 semestres au minimum et de 6 semestres au maximum.
3. Pour de justes motifs, une prolongation de la durée des études peut être accordée par le doyen de la Faculté, à la demande de l'étudiant.
4. Pour de justes motifs, le doyen de la Faculté peut accorder une dérogation à la durée minimum des études. Au deuxième cycle, la durée de celles-ci ne pourra pas être inférieure à 3 semestres.

Article 5 – Structure des études

1. Le premier cycle est divisé en une année propédeutique (sanctionnée par le certificat propédeutique) et une deuxième année (sanctionnée par la demi-licence). Les deux années du deuxième cycle sont sanctionnées par la licence.
2. Les enseignements du premier cycle, donnant lieu à évaluation, comprennent des unités de valeur (UV), des travaux pratiques (TP), des stages et des recherches. Les enseignements du deuxième cycle, donnant lieu à évaluation, comprennent des certificats, des UV, des TP, des stages et des recherches.
3. Une UV comprend deux heures hebdomadaires de cours par année, ou quatre heures hebdomadaires de cours par semestre. Une UV correspond à 6 crédits ECTS.¹ Un enseignement de deux heures hebdomadaires sur un seul semestre correspond à une demi-UV et à 3 crédits ECTS.
4. Un certificat est composé de trois UV. Les UV d'un même certificat sont dispensées par deux enseignants au minimum. Deux UV au moins d'un même certificat sont dispensées par un enseignant de la Section de psychologie. Les UV d'un même certificat donnent lieu à évaluation durant la même année académique.
5. Les TP comprennent trois heures hebdomadaires d'enseignement et correspondent à 6 crédits ECTS. Au premier cycle, ils sont constitués de deux TP semestriels, correspondant chacun à 3 crédits ECTS. Au deuxième cycle, un TP est suivi dans le cadre d'un seul certificat (cf. article 9, alinéa 4). Pour les étudiants admis aux études de logopédie, le TP est validé dans le cadre de ce diplôme. Le TP doit être suivi et validé la 2ème année du deuxième cycle, mais les trois UV du certificat auquel ce TP est rattaché peuvent être validées en 1ère année du deuxième cycle.
6. Le stage du premier cycle équivaut à un mois de travail à temps plein dans une institution reconnue par la Commission permanente de stages visée à l'article 10, alinéa 1. Le stage du deuxième cycle équivaut à deux mois de travail à temps plein dans une institution reconnue par ladite Commission. Les stages correspondent à 6 crédits ECTS chacun.
7. Les recherches correspondent à l'équivalent de trois heures hebdomadaires d'expérimentation, sur deux semestres pour la recherche du premier cycle (6 crédits ECTS) et sur trois semestres pour celle du deuxième cycle (18 crédits ECTS).
Une liste des domaines dans lesquels peuvent s'effectuer les recherches est mise à disposition des étudiants dès le début de l'année académique (cf. alinéa 9 ci-dessous).

¹) European Credit Transfer System (Système de transfert de crédit européen)

8. La répartition des étudiants dans les TP et les recherches est assurée par le président de la Section en fonction des places disponibles et des moyens d'encadrement à disposition.
9. La liste des enseignements, leur répartition dans les groupes, certificats et domaines ainsi que les modalités de leur évaluation sont entérinées, chaque année, avant le début de l'année académique, par le Conseil de Faculté, sur proposition du Collège des professeurs de la Faculté et préavis du Conseil de Section. Le Conseil de Section s'assure en outre que la liste des cours offerts chaque année soit conforme aux dispositions de la Convention.

Article 6

Sur préavis de la commission d'équivalence, le président de la Section de psychologie peut autoriser des étudiants inscrits en Section de psychologie à suivre un programme de cours de psychologie dans une autre université, suisse ou étrangère. Ce programme remplace, en tout ou en partie, une année d'études dans la Section de psychologie.

Article 7 - Année propédeutique

1. Le programme de l'année propédeutique comporte deux groupes d'enseignements : un groupe de cinq UV obligatoires et un groupe de cinq UV à choix. Pour une UV obligatoire, l'étudiant peut avoir le choix entre plusieurs cours. Lorsque c'est le cas, un cours relevant d'un enseignement obligatoire mais qui n'est pas suivi à ce titre par l'étudiant peut être validé dans le groupe des UV à choix.
2. Les cinq UV obligatoires correspondent à la liste des enseignements de la Convention :
 - psychologie générale ;
 - psychologie du développement ;
 - physiologie du système nerveux ;
 - statistique I ;
 - psychologie expérimentale.
3. Les cinq UV à choix sont à prendre dans une liste d'UV en psychologie, entérinée chaque année par le Conseil de Faculté sur proposition du Collège des professeurs de la Faculté et préavis du Conseil de Section.
4. Une des UV à choix peut être prise en dehors de la Section, parmi les enseignements de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre Faculté, et choisie avec l'accord du président de la Section de psychologie et des enseignants concernés.

Article 8 – Deuxième année d'études du premier cycle

1. Le programme de la deuxième année comporte trois groupes d'enseignements : un groupe de six UV obligatoires, un groupe de trois UV à choix et un enseignement sous forme de Travaux pratiques. Pour une UV obligatoire, l'étudiant peut avoir le choix entre plusieurs cours. Lorsque c'est le cas, un cours relevant d'une UV obligatoire mais qui n'est pas suivi à ce titre par l'étudiant, peut être validé dans le groupe des enseignements à choix.

2. Les six UV obligatoires correspondent à la liste des enseignements de la Convention :
 - psychologie sociale ;
 - psychologie cognitive ;
 - psychologie différentielle ;
 - psychopathologie ;
 - méthodologie ;
 - statistique II.
3. Les trois UV à choix sont à prendre dans une liste d'UV en psychologie entérinée chaque année par le Conseil de Faculté, sur proposition du Collège des professeurs de la Faculté et préavis du Conseil de Section. Une de ces UV peut être remplacée par un stage ou une recherche (cf. articles 10 et 11).
4. Une des UV à choix peut être prise en dehors de la Section, parmi les enseignements de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre Faculté, et choisie avec l'accord du président de la Section de psychologie et des enseignants concernés.
5. Les travaux pratiques sont à choisir dans la liste des TP de 1er cycle proposée par la Section.

Article 9 - Deuxième cycle d'études

1. Les enseignements du deuxième cycle consistent en certificats, UV à choix, TP et recherche.
2. Les certificats sont répartis en trois domaines :
 - A. Psychologie du développement
 - B. Psychologie expérimentale et sociale
 - C. Psychologie clinique et appliquée
3. La Section propose, chaque année, au moins deux certificats par domaine, accompagnés de leurs TP respectifs.
4. Le programme du deuxième cycle comporte :
 - un certificat par domaine, soit trois certificats en tout (9 UV) ;
 - 1 TP (à prendre nécessairement dans le cadre d'un des trois certificats choisis) ;
 - 7 UV à choix ;
 - 1 recherche.
5. Les sept UV à choix peuvent être prises :
 - a) parmi les UV faisant partie des certificats qui n'ont pas été suivis par l'étudiant ;
 - b) dans une liste d'enseignements hors certificats de la Section de psychologie ; un de ces enseignements peut être remplacé par un stage (cf. article 10) ;
 - c) deux UV peuvent être choisies parmi les cours de 1er cycle de la Section de psychologie n'ayant pas donné lieu à évaluation dans le cursus du premier cycle ;
 - d) trois UV peuvent être choisies en dehors de la Section, soit parmi les enseignements de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE, soit parmi ceux des autres Facultés de l'Université de Genève, soit parmi ceux inscrits au programme de psychologie d'une autre université suisse ou d'une université étrangère, sous réserve de l'accord de l'université d'accueil et de l'approbation du président de la Section de psychologie.

Article 10 - Stages des premier et deuxième cycles

1. Le Conseil de Section de psychologie nomme une Commission permanente de stages. Celle-ci évalue les projets de stage, les approuve ou non en fonction de leur nature, leur durée, leur lieu.
2. L'étudiant qui se propose de faire un stage doit :
 - a) choisir une place de stage ;
 - b) présenter l'accord écrit d'un professeur de la Section sous la responsabilité duquel il effectuera son stage et qui évaluera son rapport de stage ;
 - c) soumettre son projet à la commission de stages.
3. Un stage est validé si les conditions suivantes sont remplies :
 - a) le projet a été approuvé par la commission de stages ;
 - b) l'étudiant a fourni une attestation, délivrée par l'institution où le stage a été effectué et selon laquelle ce stage équivaut à un mois de travail à temps plein (pour le premier cycle), ou à deux mois de travail à temps plein (pour le deuxième cycle),
 - c) l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 4 à l'évaluation du rapport de stage.

Article 11 – Recherches des premier et deuxième cycles

1. Les recherches de premier et deuxième cycles peuvent être dirigées par un membre du corps professoral, un maître d'enseignement et de recherche ou un maître-assistant de la Section de psychologie.
2. Une recherche fait l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant et l'enseignant responsable de la recherche ou, dans le cas d'une recherche dirigée par un maître-assistant, entre l'étudiant, le maître-assistant et son professeur responsable. Cet accord fixe, dès le début de la recherche :
 - les objectifs de la recherche ;
 - la nature, l'étendue et la durée du travail à accomplir par l'étudiant ;
 - la forme du rapport final et celle de l'évaluation.
3. Le rapport de recherche doit être déposé au Secrétariat des étudiants de la Section de psychologie au moins trois semaines avant le début de la session d'examens au cours de laquelle l'étudiant le fait évaluer.

DELAIS D'INSCRIPTION

Article 12

1. L'étudiant doit s'inscrire aux cours au plus tard 5 semaines après le début des cours.
2. L'inscription au cours implique l'inscription automatique aux examens, et ce pour la session qui suit immédiatement la fin du cours. Pour se présenter une deuxième ou une troisième fois à un examen, l'étudiant doit s'inscrire auprès des secrétariats des étudiants au moins 5 semaines avant le début de la session d'examens de la Faculté.
3. Le délai d'inscription aux TP et aux recherches est fixé chaque année par le doyen et affiché au secrétariat des étudiants.
4. En présence de justes motifs, et à la demande écrite de l'étudiant, le doyen peut accorder une prolongation aux délais d'inscription visés ci-dessus.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. MODALITES GENERALES

Article 13

1. Les sessions d'examen ont lieu chaque année lors des 3 sessions de février, juillet et octobre. Pour chaque enseignement, la première évaluation doit avoir lieu lors de la session qui suit immédiatement la fin du cours.
2. Les évaluations doivent se répartir entre les sessions de février, de juillet et d'octobre suivant l'inscription au cours pour les cours semestriels donnés au semestre d'hiver. Pour les cours semestriels donnés au semestre d'été et pour les cours donnés sur une base annuelle, les évaluations doivent se répartir entre les sessions de juillet, d'octobre et de février suivant l'inscription au cours.
3. Les examens sanctionnant le certificat propédeutique, la demi-licence et la licence doivent être présentés dans cet ordre, à des sessions différentes.
4. L'évaluation des connaissances acquises, des rapports de stage et des rapports de recherche se traduit par une note allant de 0 à 6 (par points entiers et demi-points), la note suffisante étant 4. Ces notes sont attribuées à la suite d'examens individuels, écrits ou oraux et/ou sur la base des travaux, stages et recherches prévus par le plan d'études. Pour des raisons de mobilité, les notes peuvent être traduites en crédits ECTS, selon une échelle allant de F (inférieur à 4) à A (6).
5. Lorsqu'un enseignement est composé de 2 demi-UV, la note à cet enseignement est la moyenne des deux notes obtenues au 2 demi-UV, arrondie au demi-point supérieur, le cas échéant. En cas d'échec à la note de cet enseignement, l'étudiant peut se représenter à l'une ou aux deux demi-UV.
6. Un certificat ou un groupe d'enseignements est acquis si la moyenne des notes le composant est égale ou supérieure à 4.
7. En cas d'échec à la moyenne, l'étudiant peut présenter une nouvelle fois tout examen, quelle que soit la note qui avait été obtenue. La nouvelle note remplace alors la précédente.
8. Il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même enseignement.
9. La réussite des examens (art. 13 al.3) donne lieu à l'obtention de 240 crédits ECTS.

Article 14

1. L'étudiant qui ne se présente pas à une session pour laquelle il est inscrit ou qui interrompt ses examens doit en informer, immédiatement et par écrit, le doyen de la Faculté, en indiquant les motifs de son absence.
2. Dans le cas où de justes motifs à cette absence sont reconnus par le doyen, les notes des examens présentés restent acquises; le candidat doit obligatoirement présenter à la session suivante les autres examens.
3. L'étudiant qui ne se présente pas à un examen pour lequel il était inscrit doit en informer, immédiatement et par écrit, le doyen de la Faculté, en indiquant les motifs de son absence. Il est considéré comme ayant échoué à cet examen (note 0), dès lors que de justes motifs ne sont pas reconnus.
4. Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, le doyen peut soumettre à l'examen d'un médecin conseil les certificats médicaux produits par les étudiants.

5. Les enseignements suivis et dont les connaissances sont évaluées dans un groupe ou un certificat donné ne peuvent pas être reportés dans un autre groupe ou certificat, quelles que soient les modifications intervenues entre-temps dans la répartition des cours dans les groupes ou certificats. L'article 18 alinéa 5 du présent règlement demeure réservé.
6. Les examens sont soumis à l'appréciation de jurys formés de 2 membres. Un des membres du jury doit faire partie du corps professoral ou être maître d'enseignement et de recherche, l'autre membre devant être porteur d'un titre universitaire.

Article 15

1. Les résultats des examens du certificat propédeutique, de la demi-licence et de la licence sont consignés dans un rapport signé par les membres du jury. Les matières qui ont donné lieu à une évaluation figurent dans les procès-verbaux d'examen.
2. Le Collège des professeurs de la Section entérine les résultats des évaluations et les promotions.
3. La liste des examens réussis est affichée à la Faculté, à la fin de chaque session d'examens. Ultérieurement, le candidat reçoit une copie du rapport d'évaluation signé par le président de la Section.

2. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DE LA PREMIERE ANNEE ET OBTENTION DU CERTIFICAT PROPEDEUTIQUE

Article 16

1. Tout étudiant qui ne se serait soumis à aucune évaluation à la fin de sa première année d'études est éliminé de la Section de psychologie.
2. Les épreuves du certificat propédeutique sont réussies lorsque l'étudiant a acquis une moyenne générale égale ou supérieure à 4, une seule note pouvant être inférieure à 3.
3. Un ensemble de 60 crédits ECTS est attribué pour l'année propédeutique lorsqu'elle est réussie. Lorsque le certificat propédeutique n'est pas obtenu, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis (note égale ou supérieure à 4).
4. Le certificat propédeutique doit être obtenu au plus tard trois semestres après le début des études.
5. La commission pédagogique du certificat propédeutique émet des propositions, soumises à l'approbation de la présidence de la section, quant à l'organisation du programme d'études des étudiants n'ayant pas obtenu le certificat propédeutique à la session d'octobre suivant l'admission à la Section de psychologie. La Commission est composée de deux membres du corps professoral, du conseiller aux études, d'un autre membre du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche et d'un membre du corps étudiant. La Commission est nommée par le Conseil de Section sur proposition du Collège des professeurs de la Section de psychologie.

3. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DE LA DEUXIEME ANNEE ET OBTENTION DE LA DEMI-LICENCE

Article 17

1. La demi-licence est obtenue lorsque l'étudiant a acquis une moyenne générale égale ou supérieure à 4, une seule note pouvant être inférieure à 3. La note des TP intervenant dans le calcul de la moyenne générale est la moyenne des notes aux deux TP semestriels, arrondie au demi-point supérieur, le cas échéant ; cependant, la note obtenue à l'un des deux TP doit nécessairement être égale ou supérieure à 4.
2. La demi-licence doit être obtenue au plus tard 6 semestres après le début des études.
3. L'étudiant ayant échoué aux examens de la 2ème année d'études du 1er cycle à la session du début du semestre d'hiver est admis conditionnellement au deuxième cycle, sauf à la recherche.
4. Un ensemble de 60 crédits ECTS est attribué pour la deuxième année lorsqu'elle est réussie. Lorsque la demi-licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis (note égale ou supérieure à 4).

4. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DU DEUXIEME CYCLE ET OBTENTION DE LA LICENCE

Article 18

1. Les évaluations portant sur les enseignements du 2ème cycle peuvent se répartir sur plusieurs sessions d'examens mais doivent être réussies au plus tard 6 semestres après l'admission au deuxième cycle de psychologie.
2. Les UV d'un même certificat sont évaluées durant la même année académique (cf. article 5, alinéa 4).
3. La licence est obtenue lorsque l'étudiant a acquis :
 - a) une moyenne égale ou supérieure à 4 aux trois UV de chaque certificat ;
 - b) une moyenne égale ou supérieure à 4 aux 7 uv à choix, une seule note peut être égale ou inférieure à 2,5 ;
 - c) une note égale ou supérieure à 4 au TP ;
 - d) une note égale ou supérieure à 4 à la recherche.
4. En cas d'échec définitif à un certificat (trois UV), l'étudiant doit obligatoirement se présenter à l'évaluation d'un autre certificat appartenant au même domaine d'enseignement.
5. En cas d'échec définitif à un certificat, les UV pour lesquelles l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 4 peuvent être validées dans le groupe des UV à choix.
6. Un ensemble de 120 crédits ECTS est attribué pour le 2ème cycle lorsqu'il est réussi. Lorsque la licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis (note égale ou supérieure à 4).

ELIMINATION

Article 19

1. Est éliminé, le candidat qui :
 - a) ne respecte pas les délais prévus à l'article 4 ;
 - b) ne satisfait pas aux conditions fixées par les articles 13 à 18 en matière de contrôle des connaissances.
2. Les éliminations sont prononcées par le doyen de la Faculté.

VOIES DE RECOURS

Article 20

En cas d'opposition et de recours, le Règlement interne relatif aux procédures d'opposition et de recours (RIOR) est applicable.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 21

1. Le présent règlement entre en vigueur pour le 1er et le 2ème cycles simultanément. Il s'applique à tous les étudiants commençant leurs études respectivement de 1er ou de 2ème cycle.
2. L'étudiant ayant commencé ses études de licence avant l'entrée en vigueur du présent règlement termine le cycle où il est inscrit selon l'ancien règlement. Le doyen de la Faculté peut, à la demande de l'étudiant, soumettre celui-ci au nouveau règlement.

ENTREE EN VIGUEUR

Article 22

Le présent règlement d'études entre en vigueur le 1er octobre 2001.

Règlement du Diplôme de Logopédie

Approuvé par le DIP le 25 août 1995

Article 23

1. Le diplôme de logopédie est décerné par l'Université de Genève conformément à la convention passée entre les universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg en vue de la coordination des études de psychologie en Suisse Romande.
2. Dans le cadre de cette convention, les candidats titulaires d'une demi-licence en psychologie ou d'un titre jugé équivalent, peuvent se présenter à la sélection pour le diplôme de logopédie, selon les modalités spécifiées à l'article 24 du présent règlement.
3. Les étudiants de logopédie de l'Université de Neuchâtel, qui souhaitent venir poursuivre leurs études de logopédie à Genève, seront admis au deuxième cycle de la licence de psychologie selon les équivalences établies dans le cadre de la coordination romande relative aux enseignements de logopédie et à la condition d'avoir réussi la procédure d'admission visée à l'article 24.2 ci-dessous.
4. Le diplôme de logopédie s'effectue en parallèle avec les études de deuxième cycle de psychologie et aboutit à l'obtention de la licence en psychologie et du diplôme de logopédie reconnu par la Confédération.
5. Le diplôme de logopédie s'effectue conformément aux dispositions du règlement-cadre fédéral¹ pour les études de logopédie en Suisse.

CONDITIONS D'ADMISSION

Article 24

1. Pour être admis au diplôme de logopédie, les candidats doivent être titulaires de la propédeutique (art. 7 et 15 du règlement de la licence en psychologie) et de la demi-licence en psychologie (art. 8, 10 et 16 du règlement de la licence en psychologie) ou d'un titre jugé équivalent.
2. En outre, les candidats doivent se soumettre à une procédure d'admission comportant :
 - la présentation d'un dossier
 - la participation à un entretien
 - la participation à des examens d'aptitudes.Le responsable académique du diplôme établit des directives internes régissant les modalités d'admission, ainsi que les délais d'inscription. Ces directives sont adoptées par le Conseil de Faculté.
3. L'admission est décidée par le bureau exécutif du diplôme de logopédie qui est composé du responsable académique du diplôme, de l'enseignant chargé de la coordination du diplôme de logopédie, d'un professeur délégué de la Section de psychologie et d'un professeur délégué de la Section des sciences de l'éducation.

¹ Pour obtenir le règlement-cadre fédéral, s'adresser à la Conseillère aux études de la Section de psychologie

4. Des cours pré-requis du 1^{er} cycle de la licence en psychologie sont, en outre, nécessaires pour l'admission au diplôme de logopédie. Ils sont définis chaque année dans le Plan d'Etudes adopté par le Conseil de Faculté.
5. Des équivalences relatives à la formation antérieure peuvent être octroyées par le doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE), suite à un préavis de la commission d'équivalence désignée par le Collège des professeurs de la Section de psychologie.

DUREE DES ETUDES

Article 25

1. Les études du diplôme de logopédie durent au moins trois ans. Elles comprennent au moins 2500 heures, dont un tiers au moins est réservé à la formation pratique (travaux pratiques et stage).
2. La durée des études est de 6 semestres au minimum (10 au maximum) : elle se décompose en 4 semestres d'études (6 au maximum) et en 2 semestres de stage (4 au maximum).
3. Tout dépassement des délais maxima précités entraîne l'élimination de l'étudiant de la Section de psychologie.
4. Dans des situations exceptionnelles, une prolongation des délais peut être accordée par le doyen de la Faculté.
5. En ce qui concerne la durée des études, le doyen de la Faculté eut exceptionnellement accorder une dérogation à la durée minimum.
6. Sur demande motivée adressée au doyen de la Faculté, le président de la Section de psychologie peut accorder un congé pour une période de 1 ou 2 semestres, renouvelable dans les limites de l'article 19 du Règlement de l'Université de Genève.

STRUCTURE DU DIPLOME DE LOGOPEDIE

Article 26

1. Le diplôme de logopédie est organisé sur 6 semestres dont la répartition est la suivante :
 - 4 semestres minimum (6 semestres maximum) d'études dans le cadre du 2^{ème} cycle d'études en psychologie ;
 - 2 semestres (4 semestres maximum), post-licence en psychologie, de stage incluant un mémoire de diplôme.
2. Conformément au règlement-cadre fédéral, les enseignements relatifs à la logopédie se répartissent dans les 5 domaines suivants :
 - Domaine logopédique
 - Domaine psychologique
 - Domaine pédagogique
 - Domaine linguistique
 - Domaine médical (neurologie, oto-rhino-laryngologie, psychiatrie, stomatologie).
3. Dans le cursus du 2^{ème} cycle de psychologie, certains enseignements sont obligatoires pour les étudiants en logopédie ; ceux-ci sont spécifiés d'année en année dans le plan d'études de logopédie, adopté par le Conseil de Faculté.

DEROULEMENT DES ETUDES

Article 27

1. Les enseignements relatifs à la logopédie se répartissent selon les axes suivants.
Axe A. Troubles du langage chez l'enfant
Axe B. Audiophonologie, phoniatrie et voix
Axe C. Langage et handicap
Axe D. Neuropsychologie du langage
2. Ces enseignements sont dispensés sous forme de :
 - cours dans les domaines constitutifs du diplôme
 - séminaires de logopédie
 - travaux pratiques de logopédie
3. Les travaux pratiques sont organisés sous la direction du responsable académique du diplôme de logopédie et effectués sous le contrôle de logopédistes-responsables dans des institutions scolaires et hospitalières et dans des services agréés par le responsable académique précité.
4. La liste des enseignements relatifs à la logopédie figure dans le Plan d'Etudes, adopté par le Conseil de Faculté.

STAGE

Article 28

1. Le stage ne peut s'effectuer qu'après obtention de la licence en psychologie et la réussite des évaluations des enseignements relatifs à la logopédie.
2. La recherche d'une place de stage est de la responsabilité de l'étudiant.
3. La place de stage doit être agréée par le responsable académique du diplôme.
4. L'engagement, le déroulement et l'évaluation du stage sont de la responsabilité de l'institution concernée en accord avec le responsable académique du diplôme.

MEMOIRE DU DIPLOME

Article 29

1. Le mémoire de diplôme s'effectue pendant l'année de stage.
2. Ses modalités sont régies par le règlement interne relatif au mémoire de diplôme de logopédie adopté par le Conseil de Faculté.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Modalités Générales

Article 30

1. Les sessions d'examens ont lieu au mois de juillet, d'octobre et de mars.
2. Les évaluations de première année et de deuxième année de logopédie doivent s'effectuer au mois de juillet de chaque année universitaire. Les sessions d'octobre et de mars sont des sessions de rattrapage.

3. Les examens sanctionnant la première année, la deuxième année et le stage doivent être présentés dans l'ordre. Les étudiants ne peuvent se présenter aux examens d'un niveau avant d'avoir réussi ceux du niveau précédent.
4. L'évaluation des enseignements se traduit par une note allant de 0 à 6, la note suffisante étant de 4.
Chaque examen est acquis si la note est d'au moins 4. Il en est de même pour les évaluations aux séminaires et dans les travaux pratiques cliniques de logopédie.
Ces notes sont attribuées à la suite d'examens individuels, écrits ou oraux et/ou sur la base de travaux prévus dans le plan d'études.
Les rapports de travaux pratiques doivent être déposés auprès des secrétariats des étudiants pour consultation.
5. L'étudiant qui ne se présente pas à une session pour laquelle il est inscrit ou qui interrompt ses examens pour une raison de force majeure doit en informer immédiatement et par écrit le responsable académique du diplôme de logopédie et le doyen de la Faculté. Ce dernier apprécie les motifs invoqués.
Si les motifs sont reconnus valables, les examens déjà présentés restent acquis et les examens non subis doivent obligatoirement être présentés à la session suivante.
Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables ou si le candidat ne fournit aucun motif à l'appui de son absence, le candidat est considéré comme ayant échoué (note 0).
6. L'étudiant qui ne se présente pas à un examen pour lequel il était inscrit est considéré comme ayant échoué à cet examen (note 0).
7. Il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même enseignement.
8. Les examens échoués à la session de juillet font l'objet d'une réinscription automatique pour la session d'octobre.
9. Les examens sont soumis à l'appréciation d'un jury formé de 2 membres. Un des membres du jury doit faire partie du corps professoral ou être maître d'enseignement et de recherche, l'autre membre doit être porteur d'un grade universitaire.

Contrôle des connaissances à la fin de la première année du diplôme de logopédie

Article 31

1. La première année est réussie lorsque l'étudiant a obtenu une note d'au moins 4 à chacun des examens portant sur les cours, les séminaires et les travaux pratiques de première année dans les divers domaines de la logopédie, spécifiés d'année en année dans le plan d'études.
2. Les étudiants en logopédie doivent avoir réussi les examens, relatifs aux cours, aux séminaires de logopédie et aux travaux pratiques cliniques, avant de pouvoir accéder à la deuxième année de logopédie.

Contrôle des connaissances à la fin de la deuxième année du diplôme de logopédie

Article 32

1. La deuxième année est réussie lorsque l'étudiant a obtenu une note d'au moins 4 à chacun des examens portant sur les cours, les séminaires et les travaux pratiques de deuxième année dans les divers domaines de la logopédie, spécifiés d'année en année dans le plan d'études.
2. Sous peine d'élimination du diplôme de logopédie, la deuxième année doit être réussie au plus tard 6 semestres après l'admission au diplôme de logopédie.

3. L'étudiant n'ayant pas réussi les examens de deuxième année de logopédie à la session d'octobre est admis conditionnellement en année de stage.
4. Toutefois, les étudiants en logopédie doivent avoir réussi la licence en psychologie avant de pouvoir effectuer leur année de stage.
5. La recherche de deuxième cycle dont l'accomplissement est exigé pour la licence en psychologie doit être effectuée dans le domaine de la psycholinguistique ou dans un domaine jugé équivalent par le responsable académique du diplôme.

Contrôle des connaissances : Stage

Article 33

1. A la fin du 1^{er} trimestre, le(s) responsable(s) de stage rédige(nt) un court rapport indiquant les éléments positifs du travail du stagiaire et ceux nécessitant une attention particulière dans la suite du stage. Ce rapport est cosigné par l'étudiant et remis au responsable académique du diplôme.
2. A la fin du stage, le responsable clinique note le stage sur une échelle allant de 0 à 6. Le stage est acquis si la note est d'au moins 4.
3. En cas d'échec, l'étudiant a une seule possibilité de refaire un stage.

Contrôle des connaissances : Mémoire de diplôme

Article 34

1. L'évaluation du mémoire de diplôme est basée sur le travail écrit et sur sa soutenance orale.
2. La commission du mémoire définie par le règlement interne relatif au mémoire de diplôme de logopédie évalue le travail écrit et lui attribue une note.
3. En cas d'attribution d'une note insuffisante au travail écrit, l'étudiant peut le représenter à deux reprises.
4. Si cette note est suffisante (au moins 4), une date de soutenance orale est fixée.
5. En cas d'attribution d'une note insuffisante à la soutenance orale (moins de 4), l'étudiant peut représenter cette dernière une deuxième fois seulement.
6. Dans le cas d'un troisième échec au travail écrit ou d'un deuxième échec à la soutenance orale, l'étudiant est éliminé du diplôme de logopédie.

OBTENTION DU DIPLOME DE LOGOPEDIE

Article 35

Le diplôme de logopédie est obtenu par l'étudiant qui a réussi sa première année d'études, sa deuxième année d'études, son stage et son mémoire de diplôme conformément aux dispositions précitées.

ELIMINATION

Article 36

1. Est définitivement éliminé, l'étudiant qui :
 - a) ne respecte pas les délais prévus à l'article 25 ;
 - b) ne satisfait pas aux conditions fixées par les articles 30 à 32 en matière de contrôle des connaissances, 33 en matière d'évaluation du stage et 34 en matière d'évaluation du mémoire de diplôme.
2. Les éliminations sont prononcées par le doyen de la Faculté.

VOIES DE RECOURS

Article 37

En cas d'opposition et de recours, le RIOR est applicable. Il peut être consulté auprès de la Conseillère aux études de la Section de psychologie ou de l'Administratrice de la Faculté.

MOBILITE DES ETUDIANTS

Article 38

1. Sur préavis de la commission d'équivalence et du responsable académique du diplôme, la présidence de la Section de psychologie peut autoriser des étudiants admis au diplôme de logopédie à suivre un programme de cours ou un stage de logopédie dans une autre université, suisse ou étrangère.
2. Ce programme remplace, en tout ou en partie, une année d'études ou de stage dans le diplôme de logopédie.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 39

1. Tous les étudiants sont soumis au présent règlement.
2. Les étudiants en cours de formation au moment de son entrée en vigueur peuvent demander, par écrit au doyen, à être soumis à l'ancien règlement.

ENTREE EN VIGUEUR

Article 40

Le présent règlement entre en vigueur en automne 1995.

Règlement interne relatif au **Mémoire du Diplôme de Logopédie**

Accepté par le Conseil de Faculté du 31 mai 2001

GENERALITES

Le mémoire de diplôme doit porter sur un thème pertinent pour la pratique logopédique ; il est souhaitable que ce thème soit choisi par l'étudiant.

Le choix du thème doit être porté à la connaissance du responsable légal du service de l'institution dans lequel le stage a lieu, qui donne son aval pour la réalisation du projet.

Le mémoire de diplôme doit être présenté sous forme d'un texte dactylographié, éventuellement accompagné d'autres documents (annexes).

Il comporte en principe 100 pages au maximum (pages d'environ 30 lignes de 50 signes chacune) : ces nombres peuvent être adaptés à la nature des mémoires.

Le mémoire de diplôme est rédigé en français. Avec l'accord des membres de la commission, l'étudiant peut rédiger le mémoire dans une autre langue.

Le mémoire constitue un travail individuel.

DIRECTION DU MEMOIRE

La direction du mémoire est assurée par un membre du corps professoral de la FPSE; elle peut également être confiée à un MER, MA ou CE titulaire d'un doctorat. Sur décision du responsable académique du diplôme, la co-ordination du mémoire peut être confiée à une personne extérieure à la FPSE, pour autant qu'elle soit titulaire d'un doctorat.

Le directeur supervise le travail de l'étudiant et le conseille jusqu'à la rédaction finale du mémoire.

COMMISSION DU MEMOIRE

La commission comporte au minimum trois membres, dont le directeur du mémoire et le responsable académique du diplôme de logopédie (ou une personne désignée par lui).

Le troisième membre de la commission peut être une personne externe à la Faculté – généralement le responsable de stage de 3^{ème} année –, pour autant qu'elle soit titulaire d'un diplôme de logopédie, d'un diplôme post-licence ou d'un titre universitaire jugé équivalent.

Tout changement de composition de la commission est soumis, par le directeur du mémoire, au responsable académique du diplôme.

La commission se réunit à la demande de l'étudiant ou de l'un de ses membres.

CHRONOLOGIE DE LA REALISATION DU MEMOIRE

Préparation

L'étudiant demande à une des personnes habilitées spécialisée dans le champ de son projet de devenir directeur de mémoire, en prenant soin d'en informer le responsable académique.

Au mois de novembre suivant le début du stage, l'étudiant soumet un projet à l'approbation du directeur, selon le formulaire et les indications fournies par le responsable académique.

En janvier suivant le début du stage, l'étudiant soumet au directeur de mémoire un résumé de 10 pages, comportant la problématique, une précision de la population étudiée, des outils méthodologiques, ainsi qu'une courte bibliographie.

Par la suite, une présentation orale du projet de mémoire et de son avancement est effectuée dans le cadre d'une séance regroupant les diplômants et les directeurs de mémoire à laquelle est invitée la troisième personne de la commission.

Dépôt et soutenance

Pour l'évaluation du mémoire, la commission se constitue en jury.

L'étudiant soumet le travail écrit du mémoire à chacun des membres du jury, trois semaines au moins avant le début d'une session d'examens, en prenant soin d'en notifier le secrétariat des étudiants de 2^e Cycle (titre, noms des membres du jury, date de dépôt).

A réception du mémoire, une date provisoire de soutenance est fixée. Par la suite, les membres du jury délibèrent une première fois pour évaluer le travail écrit. Si la note provisoire accordée est suffisante (au moins 4) pour que la soutenance orale puisse avoir lieu, la date de la soutenance est retenue. Si une note insuffisante est attribuée au travail écrit, l'étudiant est avisé de l'annulation de la soutenance orale au plus tard trois jours avant la date fixée pour celle-ci. Dans ce cas, l'étudiant peut représenter son travail écrit encore à deux reprises.

La soutenance orale est d'une durée d'une heure et demi environ. Elle débute par une présentation du travail écrit par l'étudiant (d'une durée d'environ vingt minutes) et est suivie d'une discussion entre l'étudiant et les membres du jury. S'il y a lieu, les errata sont annexés au travail écrit.

La soutenance du mémoire est publique.

La note définitive pour le travail écrit est fixée lors de la soutenance. En cas d'attribution d'une note insuffisante à la soutenance orale (note inférieure à 4), l'étudiant peut représenter cette dernière une seconde fois seulement.

Le mémoire, une fois soutenu et accepté, doit être déposé en trois exemplaires auprès du secrétariat du diplôme de logopédie, dans une version corrigée, c'est à dire comportant les modifications demandées au cours de la soutenance.

Le directeur du mémoire et les autres membres du jury signent le procès-verbal préparé par le secrétariat des étudiants. L'évaluation comporte deux notes ; la première est attribuée sur la base du travail écrit, la seconde sur la soutenance orale.

Le résultat de l'évaluation du mémoire est transmis, par procès-verbal, au secrétariat des étudiants.

Dans le cas d'un troisième échec au travail écrit ou d'un second échec à la soutenance orale, l'étudiant est éliminé du diplôme de logopédie.

L'étudiant est vivement encouragé à préparer un résumé du travail de 2000 signes qui est à remettre au Secrétariat du diplôme de logopédie en principe dans le courant du trimestre qui suit l'obtention du diplôme, en vue d'une éventuelle parution dans le Bulletin de Liaison de la logopédie de l'Université de Genève.

L'étudiant est vivement encouragé à rédiger une communication affichée qu'il met en page et présente à l'occasion de la journée de regroupement des logopédistes qui suit la réussite du mémoire et l'obtention du diplôme.

Autres dispositions

Ce règlement entre en vigueur dès le début de l'année universitaire 2001-2002.

Organisation des études en psychologie

Note : la section de psychologie ne forme ni psychanalystes ni psychothérapeutes.

Structure de la licence

Premier cycle

Certificat propédeutique (1 ^{ère} année)	Demi-Licence (2 ^{ème} année)
5 u.v. obligatoires en psychologie 5 u.v. à choix	6 u.v. obligatoires en psychologie 3 u.v. à choix 1 enseignement sous forme de travaux pratiques

Deuxième cycle (3^{ème} et 4^{ème} années)

Domaine A Psychologie du développement	Domaine B Psychologie expérimentale et sociale	Domaine C Psychologie clinique et appliquée		
1 certificat = 3 uv	1 certificat = 3 uv	1 certificat = 3 uv	7 u.v. libres	1 recherche + 1 TP

Durée des études

Les études de licence sont organisées en deux cycles portant chacun sur 4 semestres d'enseignement.

Le premier cycle est divisé en une année propédeutique et une deuxième année (sanctionnée par la demi-licence). Le certificat propédeutique doit être acquis pour s'inscrire en deuxième année. Les deux années du deuxième cycle sont sanctionnées par la licence.

La durée des études pour l'obtention de la licence est de 8 semestres au minimum et 12 semestres au maximum. La durée des études, pour chaque cycle, est de 4 semestres au minimum et de 6 semestres au maximum.

Recherches en psychologie

Les recherches sont dirigées par un membre du corps professoral, un maître d'enseignement et de recherche ou un maître assistant de la section de psychologie. Elles correspondent à l'équivalent de trois heures hebdomadaires d'expérimentation, sur deux semestres pour la recherche du premier cycle (**6 crédits ECTS**) et sur trois semestres pour celle du deuxième cycle (**18 crédits ECTS**).

Elles font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant et l'enseignant responsable, accord qui fixe : les objectifs de la recherche, la nature, l'étendue et la durée du travail à accomplir par l'étudiant, la forme du rapport final et celle de l'évaluation.

Stages

L'étudiant qui se propose de faire un stage doit : a) choisir une place de stage; b) présenter l'accord écrit d'un professeur de la Section sous la responsabilité duquel il effectuera son stage et qui évaluera son rapport de stage; c) soumettre son projet à la commission de stages.

Le stage est validé lorsque : a) le projet a été approuvé par la commission de stages; b) l'étudiant a fourni une attestation, délivrée par l'institution où le stage a été effectué et selon laquelle ce stage équivaut à un mois de travail à temps plein (pour le premier cycle), ou à deux mois de travail à temps plein (pour le deuxième cycle); c) l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 4 à l'évaluation du rapport de stage.

Crédits ECTS

Tout enseignement constitue une « **unité de valeur** » (**UV**). Elle est placée sous la responsabilité d'un enseignant ou d'une équipe d'enseignants. Une UV comporte 2 heures hebdomadaires d'enseignements, ou 4 heures hebdomadaires par semestre, séminaires y compris et une évaluation.

La réussite d'une UV donne droit à un nombre déterminé de **crédits** fixé par le plan d'études, en référence au **système ECTS** (European Credit Transfer System = Système de transfert de crédit européen).

Un ensemble de **60 crédits ECTS** est attribué pour l'**année propédeutique**. Lorsque le certificat propédeutique n'est pas obtenu, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

Un ensemble de **60 crédits ECTS** est attribué pour la **deuxième année**. Lorsque la demi-licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

Un ensemble de **120 crédits ECTS** est attribué pour le **2^{ème} cycle**. Lorsque le 2^{ème} cycle n'est pas obtenu, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

Dans le cadre de la Convention relative aux études de psychologie, des informations concernant les études en psychologie des universités de Genève, Fribourg, Lausanne et Neuchâtel sont accessibles sur le réseau internet à l'adresse : www.unifr.ch/crcep.

Les enseignements du programme de la licence en psychologie de l'Université de Genève sont accessibles sur le réseau internet à l'adresse : www.unige.ch (enseignement et recherche).

Liste des enseignements du 1^{er} cycle*

Enseignements de la propédeutique

Code	Intitulé	Enseignant(s)	Crédits	Période	Horaire**
5 u.v. obligatoires en psychologie					
71100	Psychologie générale	Susanne Kaiser	6 ECTS***	hiver	Cours : mar 16h-18h Sém. : mar, mer & jeu 12h-14h
71101	Psychologie du développement cognitif	Pierre Mounoud	6 ECTS	annuel	Mar 08h-10h
71102	Physiologie du système nerveux	M. Mühlethaler, L. Bernheim M. Raggenbass	6 ECTS	annuel	Mar 14h-16h
71103	Statistique I	Paolo Viviani	6 ECTS	annuel	Ven 08h-10h
71104	Psychologie expérimentale	Michelangelo Flueckiger	6 ECTS	annuel	Lun 16h-18h

* Des modifications peuvent encore intervenir dans la liste des cours. Si tel était le cas, elles seraient communiquées par affichage.

** Les horaires sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications

*** European Credit Transfer System = Système de transfert de crédit européen

5 u.v. à choix

71111	Psychologie du langage	Uli Frauenfelder	6 ECTS	annuel	Lun 16h-18h
71114	Psychopathologie développementale	Christiane Robert-Tissot	6 ECTS	été	Lun 8h-10h & mer 10h-12h
71115	Psychologie de l'enfant et de l'adolescent	Jacques Vonèche	6 ECTS	annuel	Lun 10h-12h
71116	Développements sensoriel et moteur et déficits associés	Non nommé (NN)	6 ECTS	annuel	Mer 14h-18h (tous les 15 j)
71117	Introduction à la psychologie de la personnalité	NN	6 ECTS	annuel	Mer 14h-18h (tous les 15 j)
71118	Introduction à la psychologie clinique	NN	6 ECTS	annuel	Jeu 14h-16h

Une des u.v. à choix peut être prise en dehors de la section, parmi les enseignements de la section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre faculté, et choisie avec l'accord du président de la section de psychologie et des enseignants concernés.

Enseignements de la demi-licence

Code	Intitulé	Enseignant	Crédits	Période	Horaire
6 u.v. obligatoires en psychologie					
71120	Psychologie sociale	Gabriel Mugny	6 ECTS	hiver	Cours : lun 16h-18h Sém : mar 16-18h, mer & ven 12h-14h
71121	Psychologie cognitive	Pierre Bovet	6 ECTS	été	Jeu 10h-12h & 14h-16h
71122	Psychologie différentielle	Thierry Lecerf Anik De Ribaupierre	6 ECTS	hiver	Lun 8h-10h & mer 8h-10h
71123	Psychologie pathologique de l'adulte	Martial Van Der Linden	6 ECTS	annuel	Mar 10h-12h
71124	Méthodologie en sciences humaines	Christiane Gillièron Paléologue, NN	6 ECTS	annuel	Jeu 08h-10h
71125	Statistique II	Paolo Viviani	6 ECTS	annuel	Jeu 12h-14h
3 u.v. à choix					
71130	Psychologie de l'éducation	Alberto Munari	6 ECTS	annuel	Lun 10h-12h
71131	Le développement et les apprentissages moteurs	Claude-Alain Hauert	6 ECTS	annuel	Ven 10h-12h
71133	Psychologie de l'émotion	Klaus R. Scherer	6 ECTS	hiver	Mer 14h-16h & jeu 10h-12h
7217E	Psychologie sociale appliquée	Fabrizio Butera	6 ECTS	été	Mer 14h-18h

36

Une de ces u.v. peut être remplacée par un stage ou une recherche. De plus, une des u.v. à choix peut être prise en dehors de la section, parmi les enseignements de la section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre faculté, et choisie avec l'accord du président de la section de psychologie et des enseignants concernés.

Travaux pratiques

71140	Psychologie du développement cognitif	NN	3 ECTS	H/E	Mar 13h-16h
71141	Psychologie expérimentale	Michelangelo Flueckiger	3 ECTS	H/E	Mar 13h-16h
71142	Méthodologie	Christiane Gillièron Paléologue, NN	3 ECTS	H/E	Lun 13h-16h
71143	Psychologie sociale	J. M. Falomir Pichastor G. Mugny	3 ECTS	H/E	Lun 13h-16h.
71144	Psychologie différentielle	Thierry Lecerf Anik De Ribaupierre	3 ECTS	H/E	Lun 13h-16h
71145	Observation et micro-analyse du comportement	Susanne Kaiser	3 ECTS	H/E	Mar 13h-16h

Directive de la Présidence concernant les TP de 1^{er} cycle (2^{ème} année) :

1. Chaque étudiant doit suivre deux TP différents ; chaque TP dure un semestre. Ces deux TP constituent une unité d'enseignement qui équivaut à 6 ECTS.
2. En début d'année, chaque étudiant choisit et ordonne quatre TP de la liste des TP de 1^{er} cycle ; deux de ceux-ci lui sont attribués ; ils doivent être suivis en succession.
3. En cas de répartition « spontanée » très hétérogène des étudiants dans les différents TP, le recours à la procédure du tirage au sort est possible.

Descriptifs des enseignements du 1^{er} cycle*

71100 Psychologie générale

Kaiser S.

Le cours comporte deux parties :

1. l'examen de grandes phases de la conduite (comme motivation, apprentissage, communication) choisies comme paradigmes de l'étude expérimentale de celle-ci;
2. la confrontation, dans une perspective historique, des grandes conceptions théoriques en psychologie.

Le séminaire porte sur l'analyse et la discussion en groupes de textes relevant de différentes approches en psychologie envisagées dans le cours.

71101 Psychologie du développement cognitif

Mounoud P.

Le cours débutera par une sensibilisation des étudiants aux principaux problèmes relatifs à l'étude du développement cognitif. On s'interrogera par exemple sur la façon dont les enfants parviennent à comprendre et à expliquer les situations auxquelles ils sont confrontés, à connaître la nature et la portée de leurs actions et de leurs pensées ainsi que de celles d'autrui, ou encore sur les compétences à partir desquelles s'initie le développement des connaissances. Puis on élaborera un cadre de référence du développement cognitif en partant de la théorie de Piaget relative à la construction de structures nouvelles (différenciation et coordination d'actions, de pensées ou de points de vue). Enfin on illustrera ce développement au moyen d'exemples empruntés à différents types d'activités tels que résoudre des problèmes, additionner, soustraire, dénombrer, sérier, associer, catégoriser, parler, écrire, etc.

71102 Physiologie du système nerveux

Muhlethaler M. - Bernheim L. - Raggenbass M.

Ce cours a pour objectif d'introduire à la physiologie du système nerveux. Trois chapitres seront plus spécifiquement traités :

1. **La cellule nerveuse.** La plus petite unité fonctionnelle du système nerveux, le neurone, sera décrit dans ses aspects essentiels : morphologie neuronale. Potentiel de membrane, potentiels d'action et potentiels synaptiques. Mécanismes de la neurotransmission.
2. **Vision.** En traitant le processus visuel depuis l'oeil jusqu'au cerveau, ce chapitre servira d'illustration aux principes fondamentaux de la physiologie sensorielle. Seront notamment considérés : la notion de récepteur rétinien, de voies afférentes et de traitement de l'information au niveau cortical.
3. **Motricité.** Ce chapitre permettra de donner une vue d'ensemble des mécanismes présidant à la mise en jeu de la musculature squelettique : physiologie musculaire. Moelle épinière et réflexes spinaux. Posture et oculomotricité. Mouvements volontaires et leur programmation.

* Par ordre numérique des codes de cours

71103 Statistique I

Viviani P.

Echelles de mesure : caractéristiques et domaines d'application. Variables univariées et bivariées. Distributions et paramètres descriptifs, mesures de tendance et de dispersion pour les différentes échelles : mode, médian, moyenne, entropie, écart semi-interquartile, variance. Mesures de corrélation pour les variables nominales (Chi-carré, trans-entropie), ordinales (coefficients de Kendall et de Pearson) et quantitatives (coefficient de corrélation linéaire, analyse de la régression). Méthodes d'analyse pour les données groupées.

71104 Psychologie expérimentale

Flueckiger M.

Histoire de la psychologie et théories des perceptions : passage de l'observation à l'expérience et notion de variable.

Repères historiques pour la compréhension de la démarche expérimentale. Les méthodes quantitatives et l'instrumentation. De la vérification d'une hypothèse à l'explication. Paradigmes d'élaboration d'une théorie scientifique en psychologie générale. L'étude des constances perceptives chez l'adulte et dans le développement de l'enfant.

71111 Psychologie du langage

Frauenfelder U.

La nature, la structure et les propriétés spécifiques du langage humain. Modèles et méthodes de la psycholinguistique. Le langage et le cerveau.

Les facultés langagières :

- la perception des sons, l'accès lexical, la compréhension des énoncés et du discours;
- la production des unités phonologiques et lexicales, des énoncés et du discours;
- l'acquisition spontanée et l'apprentissage guidé des langues.

71114 Psychopathologie développementale

Robert-Tissot C.

Ce cours a pour objectif de présenter :

- les moments-clés et conduites significatives au cours du développement du jeune enfant ;
- les troubles principaux de la petite enfance ;
- les caractéristiques individuelles et les conditions familiales (en particulier, les interactions parents-enfants) et environnementales susceptibles d'être associées à un trouble.

Un accent particulier sera mis sur les facteurs de risque et les facteurs de protection. Les étudiants seront introduits aux instruments, situations d'évaluation et systèmes de classification actuels.

71115 Psychologie de l'enfant et de l'adolescent

Vonèche J.

Ce cours est consacré au développement de la naissance à l'adolescence, d'abord du point de vue cognitif, avec la présentation de la théorie piagétienne, puis affectif, avec celle de la théorie freudienne. Une introduction historique servira à relativiser notre vision actuelle de l'enfance et à situer l'émergence du concept d'adolescence. Les notions centrales de la théorie piagétienne seront abordées en indiquant leurs liens avec la biologie, l'anthropologie ou la philosophie. Ces notions

faciliteront la compréhension des stades du développement cognitif. Dans la partie réservée à Freud, un détour par la clinique de l'adulte permettra d'asseoir les concepts fondamentaux de la psychanalyse. On retournera au développement de l'enfant avec l'exposé des stades psychosexuels. Finalement, les enjeux affectifs de l'adolescence seront traités. Le séminaire porte sur les lectures obligatoires.

71116 Développements sensoriel et moteur et déficits associés

NN

1. Le développement sensori-moteur du bébé entre la naissance et un an et demi : les capacités motrices et sensorielles chez le nouveau-né; les mécanismes de la régulation tonico-émotionnelle; le développement tonico-postural et les fonctions instrumentales; schéma corporel, espaces et émotion; ontogénèse et coordination des systèmes sensoriels; le traitement de l'humain; la connaissance du monde physique et les premiers rapports aux objets.
2. Le développement sensori-moteur chez le bébé susceptible de porter un handicap : les déficits sensoriels; les troubles du développement émotionnel; les limitations motrices; les troubles de la relation et de la communication; développement et univers particuliers.
3. Développement précoce et déterminisme infantile : vers une pluralité des modèles de développement; faut-il croire au déterminisme infantile ?

71117 Introduction à la psychologie de la personnalité

NN

Ce cours introduit les théories de la personnalité et de la psychologie différentielle. Les approches et les définitions les plus importantes sont présentées et discutées. Ainsi les approches statistiques, psychanalytiques, comportementales, cognitivistes, humanistes et les approches de la constitution. De plus, un accent particulier est mis sur des sujets comme les différences de sexe et l'importance de la personnalité dans le cadre de la gestion du stress.

71118 Introduction à la psychologie clinique

NN

Cet enseignement vise à donner aux étudiants un large aperçu de la psychologie clinique, en mettant l'accent sur les domaines et méthodes d'application de cette discipline. Différentes structures ayant recours à des psychologues cliniciens (hôpitaux, écoles, service médico-pédagogique, associations, etc.), seront présentées par des professionnels qui parleront de leur pratique, de leur(s) approche(s) et décriront les différentes étapes et objectifs de leurs interventions, ainsi que des problèmes d'ordre éthique auxquels ils se trouvent parfois confrontés. Ces illustrations permettront de mieux situer la psychologie clinique par rapport à certaines disciplines voisines comme la psychiatrie, la psychologie générale, la psychologie différentielle ou les neurosciences. Le cours se terminera par une réflexion autour de certains concepts centraux de cette discipline tels que le normal et le pathologique, l'individuel et le social, les processus pathogènes, et par un aperçu des méthodes et questions actuelles en recherche clinique.

71120 Psychologie sociale

Mugny G.

Les relations entre groupe et l'identité sociale. La déviance. L'influence sociale : normalisation, décisions collectives, conformisme et obéissance, influence minoritaire et innovation. Fonctionnements interindividuels et sociocognitifs : comparaison sociale, attribution, réactance psychologique, dissonance cognitive, états émotifs, construction sociale de l'intelligence.

71121 Psychologie cognitive

Bovet P.

On situe la psychologie cognitive par rapport à la psychologie dans sa globalité et par rapport aux autres sciences de la cognition (neurosciences et sciences de l'ingénieur notamment). On souligne que le terme de cognition tend à remplacer aujourd'hui celui de connaissance car il met mieux l'accent sur les activités intellectuelles des sujets. Ces activités sont modélisées sous la forme des traitements subis par les informations recueillies par l'organisme sur le milieu qui l'entoure. Le cours passe en revue les fonctions fondamentales (déjà présentes chez l'animal) modélisées par la psychologie cognitive : la perception (avec un accent particulier sur l'audition), la mémoire et l'intelligence.

71122 Psychologie différentielle

Lecerf T. - De Ribaupierre A.

Ce cours vise à donner un aperçu large, et nécessairement rapide, de la psychologie différentielle en tant que méthode (approche psychométrique) et en tant que domaine. La partie méthode (polycopié existant) comporte un bref rappel de notions statistiques de base, une présentation de l'approche corrélationnelle et de l'analyse factorielle du point de vue du psychologue utilisateur, ainsi qu'une présentation de la méthode des tests.

La psychologie différentielle en tant que domaine développe les chapitres suivants : organisation des conduites cognitives et de personnalité selon les approches psychométriques générales, et factorialistes en particulier, groupement a priori d'individus selon différents critères (différences ethniques, différences de genre, etc.); origine des différences individuelles (méthode des adoptions et des jumeaux) et modèles récents d'analyse génétique des comportements.

Tout au long du cours, l'accent est mis sur les aspects théoriques et méthodologiques de la psychologie différentielle conçue en tant que discipline fondamentale, plus que sur les aspects appliqués.

71123 Psychologie pathologique de l'adulte

Van Der Linden M.

La psychologie pathologique : passé, présent et futur. Définitions et classification des troubles mentaux : approche critique. Les modèles de la psychologie pathologique : facteurs biologiques, psychologiques, sociaux et leurs interactions. Sémiologie et interprétations de certains états psychopathologiques : troubles anxieux, troubles de l'humeur, schizophrénie, troubles de la personnalité, troubles neuropsychologiques (troubles de la mémoire, des fonctions exécutives et des conduites émotionnelles ; les états démentiels).

71124 Méthodologie en sciences humaines

Gilliéron Paléologue C., NN

Comment lire de manière critique un article de recherche ? Comment soi-même faire des choix appropriés lorsqu'on entreprend une enquête empirique ? La méthodologie, loin de fournir un recueil de recettes universellement applicables, examine les conditions de validité des démarches de recherche.

En prenant comme modèle le cycle de la recherche basée sur la méthode hypothético-déductive, on fera d'abord un rappel des notions techniques essentielles : variables, mesure, échantillonnage, statistiques descriptives. Dans un deuxième temps, on aborde les problèmes de validité liés à la démarche elle-même : falsification, hypothèses a priori, hypothèses secondaires, et les différentes approches : expérimentation, observation, simulation. Dans un troisième temps, on traitera de quelques techniques liées à la mesure, à la planification expérimentale et à l'analyse des résultats. Chaque chapitre est illustré à partir d'exemples de recherches publiées.

71125 Statistique II

Viviani P.

Éléments de théorie de la probabilité : probabilité simple et conditionnelle, théorème de Bayes, variables aléatoires, fonctions de distribution pour les variables aléatoires les plus importantes. Notion d'échantillonnage. Statistique des échantillons. Statistique inférentielle univariée. Intervalles de confiance pour les estimateurs statistiques. Analyse de la variance à un et deux facteurs (modèle à facteurs fixes et à facteurs aléatoires).

71130 Psychologie de l'éducation

Munari A.

En se référant aux récents développements des différents courants de la psychologie et de l'épistémologie, on propose quelques réflexions sur les pratiques éducatives, scolaires et extra-scolaires, en vue de cerner les caractéristiques de la genèse du rapport que l'individu développe et entretient avec le savoir, et plus généralement avec la culture. Une attention particulière est réservée à la mise en évidence des processus psychologiques impliqués dans les diverses formes de communication de la culture, ainsi qu'à l'impact de ces dernières dans la relation éducative.

71131 Le développement et les apprentissages moteurs

Hauert C.-A.

Ce cours examine les déterminants physiques, biologiques et psychologiques du développement et des apprentissages moteurs chez le sujet humain. Des repères théoriques de base sont présentés relatifs aux concepts généraux de développement et d'apprentissage, ainsi qu'aux théories du mouvement. Les faits de pathologie et les instruments d'évaluation sont également envisagés.

71133 Psychologie de l'émotion

Scherer K.

Le cours introduit à la psychologie des émotions : les théories des émotions, anciennes et actuelles, les méthodes de recherche, le vécu subjectif des émotions, les aspects expressifs et physiologiques des émotions, le développement des émotions chez l'enfant, émotions et personnalité, les émotions dans le contexte social et les émotions dans l'art.

7217E Psychologie sociale appliquée

Butera F.

Ce cours introduit aux principales applications des concepts et des théories de la psychologie sociale. Il met en évidence la dimension sociétale de cette discipline, en l'illustrant par de nombreux exemples pratiques et expérimentaux tirés des domaines des comportements politique, économique, de santé, et de discrimination. Des exercices de mise en pratique sont effectués à chaque cours.

Descriptifs des travaux pratiques du 1^{er} cycle

71140 Psychologie du développement cognitif

NN

Le but de ces travaux pratiques est d'introduire les étudiants à l'utilisation d'épreuves relatives aux fonctions cognitives d'enfants d'âges préscolaire et scolaire. On étudiera différents types d'épreuves cognitives (par exemple les sériations ou le raisonnement probabiliste, la distinction entre réel et imaginaire, ou le marquage temporel de l'action). Les TP seront donnés en laboratoire et dans les écoles enfantines et primaires. Les étudiants seront initiés aux méthodes de passation, de transcription, d'analyse et d'interprétation des épreuves. Ils apprendront à appliquer ces méthodes de diverses manières, entre eux, au moyen de l'ordinateur, et dans les écoles. Il est prévu d'analyser des vidéos d'épreuves. Des lectures commentées permettront de mieux comprendre les fondements théoriques de ces épreuves.

71141 Psychologie expérimentale

Flueckiger M.

Introduction à l'expérimentation :

Première partie : démonstrations complètes d'expériences dans le domaine de l'apprentissage, la mémoire, le transfert, les associations verbales, la psychophysique et la formation de concepts. Pour illustrer ces domaines de recherche, nous utiliserons une vingtaine d'expériences en psychologie expérimentale et cognitive gérées par ordinateur avec support didactique informatisé.

Seconde partie: expérimentations plus complètes sur des thèmes libres choisis par les étudiants. Parmi les choix disponibles, il sera possible d'expérimenter dans le domaine des perceptions, mais également d'utiliser les différentes techniques disponibles : tachistoscopie, mouvements oculaires, détection de signaux, estimations de durées, couleurs, adaptation sensori-motrice, tests de dépendance du champ, équilibre postural, locomotion, vection, etc. Ces expériences seront élaborées avec les assistants.

71142 Méthodologie

Gilliéron Paléologue C. - NN

En conduisant deux enquêtes, l'une de type expérimental, l'autre de type observationnel, les étudiants se familiariseront avec les problèmes de base liés à toute enquête empirique : formulation des hypothèses, planification, échantillonnage, déroulement temporel, description des résultats, décision. Ils seront également rendus sensibles aux différences inhérentes à ces deux approches : nombre et types de variables étudiées, contrôle, généralisation, modélisation. Le travail se fait en petits groupes. Nous donnons les bases indispensables pour la présentation et l'analyse des résultats sur Excel.

71143 Psychologie sociale

Falomir Pichastor J. - Mugny G.

Introduction à l'expérimentation psychosociologique. Principaux paradigmes en psychologie sociale expérimentale. Concepts fondamentaux (hypothèses, plan expérimental, opérationnalisation des variables). La mise en situation expérimentale. Pratique de l'expérimentation dans un domaine de recherche en psychologie sociale. Rédaction de rapports de recherche.

71144 Psychologie différentielle

Lecerf T. - De Ribaupierre A.

L'objectif des travaux pratiques est d'introduire les étudiants à l'utilisation de tests psychologiques tout en mettant en pratique certains des concepts et des instruments méthodologiques traités dans le cours, notamment la méthode corrélationnelle en ce qu'elle permet d'aborder l'analyse de la variabilité inter- et intra-individuelle, et les concepts de validité et de fidélité. Les étudiants administreront des tests couramment utilisés dans la pratique psychologique (échelles d'intelligence, tests factoriels, questionnaires de personnalité, tests de styles cognitifs) soit entre eux au sein des TP, soit à des tiers, les résultats étant ensuite analysés d'un point de vue théorique et appliqué. Les étudiants seront sensibilisés aux problèmes du choix et de la construction des tests, ainsi qu'aux problèmes d'étalement utilisés pour l'interprétation des résultats. L'accent sera mis sur l'analyse de données, en particulier au moyen de l'analyse corrélationnelle et factorielle, et une brève introduction à des logiciels statistiques sera donnée.

71145 Observation et micro-analyse du comportement

Kaiser S.

Cet enseignement offre aux étudiants la possibilité de se familiariser, par la pratique, avec les techniques d'observation et d'analyse du comportement les plus essentielles. Les étudiants devront, d'une part, participer aux diverses séances d'enseignement, dites séances d'atelier, où seront présentées les méthodologies les plus usuelles et, d'autre part, réaliser une recherche au travers de laquelle ils devront mettre en oeuvre les techniques enseignées. Les séances d'atelier porteront, notamment, sur l'observation des expressions faciales et des gestes, sur l'analyse de la voix et sur l'étude des paramètres psychophysiologiques les plus utilisés dans le contexte de la psychologie des émotions. En ce qui concerne le projet susmentionné, il s'agira de réaliser une étude de petite importance traitant de certains aspects d'une interaction sociale. Une telle étude devra comprendre la conception du plan expérimental, la réalisation de l'enregistrement du comportement, le développement d'une grille d'observation, le traitement des données obtenues et un rapport écrit.

Liste des enseignements du 2^{ème} cycle*

Code	Intitulé	Enseignant	Crédits	Période	Horaire**
Domaine A – Psychologie du développement					
Certificat A1 – Psychologie du développement cognitif					
72101	Développement cognitif et moteur	Pierre Mounoud	6 ECTS	annuel	Jeu 08h-10h
72102	Développement cognitif et différences individuelles	Anik De Ribaupierre	6 ECTS	hiver	Mar 10h-12h & ven 8h-10h
72104	Développement des concepts relatifs au temps, à l'espace et à l'action	NN	6 ECTS	été	Jeu 10h-12h & ven 8h-10h
72103	Evaluation des fonctions cognitives / TP***	Claude-Alain Hauert NN	6 ECTS	annuel	Jeu 13h-16h
Certificat A2 – Psychologie de l'éducation et de la formation					
72108	La dimension institutionnelle en psychologie de l'éducation	Alberto Munari	6 ECTS	hiver	Mar 10h-14h
72109	Approche psychologique du changement: normes et valeurs dans l'institution	Donata Fabbri-Munari	6 ECTS	été	Mar 10h-14h
7210A	Processus de symbolisation et de communication chez l'enfant et l'adulte	Anne Sinclair	6 ECTS	hiver	Mar 14h-16h & ven 16h-18h
7210B	Psychologie de l'éducation / TP	Anne Sinclair	6 ECTS	annuel	Jeu 13h-16h

46

Domaine B – Psychologie expérimentale et sociale

Certificat B1 – Psychologie sociale					
72110	Relations intergroupes	Willem Doise Fabio Lorenzi-Cioldi	6 ECTS	été	Mer 10h-12h & ven 10h-12
72111	Processus d'influence sociale	Gabriel Mugny	6 ECTS	été	Lun 16h-20h (15j) & mer 12h-14h
72112	Psychologie sociale du raisonnement	Willem Doise NN	6 ECTS	hiver	Mer 10h-12h & ven. 10h-12h
72113	Psychologie sociale / TP	Fabio Lorenzi-Cioldi Anne-Claude Dafflon	6 ECTS	annuel	Jeu 13h-16h
Certificat B2 – Psycholinguistique					
72118	Psycholinguistique expérimentale	Uli Frauenfelder	6 ECTS	annuel	Mer 10h-12h
72119	Acquisition du langage	Ioanna Berthoud	6 ECTS	annuel	Mer 12h-14h
7211A	Le traitement du langage écrit	Alain Content	6 ECTS	annuel	Ven 12h-16h (15j)
7211B	Psycholinguistique : Langage et communication chez l'enfant / TP	Ioanna Berthoud	6 ECTS	annuel	Jeu 13h-16h

* Des modifications peuvent encore intervenir dans la liste des cours. Si tel était le cas, elles seraient communiquées par affichage.

** Les horaires sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications

*** Directives de la Présidence concernant les TP de 2^{ème} cycle, voir page 49

Code	Intitulé	Enseignant	Crédits	Période	Horaire
Certificat B3 – Psychologie expérimentale et cognitive					
7211G	Psychogenèse des perceptions de l'environnement	Michelangelo Flueckiger	6 ECTS	hiver	Lun 18h-20h & mar 18h-20h
7211H	Modèles connexionnistes	Pierre Bovet	6 ECTS	hiver	Mer 10h-12h & ven. 10h-12h
7211I	Ethologie cognitive	Roland Maurer	6 ECTS	annuel	Ven 14h-16h
7211J	Psychologie expérimentale et cognitive / TP	Roland Maurer	6 ECTS	annuel	Lun 13h-16h

Domaine C – Psychologie clinique et appliquée

Certificat C4 – Troubles du langage

72120	Psychologie du langage: aspects normaux et pathologiques du développement du langage	Marie-Anne Schelstraete	6 ECTS	annuel	Lun 14h-18h (15j)
72121	Neuropsychologie du langage chez l'adulte	Jocelyne Buttet Sovilla	6 ECTS	annuel	Lun 10h-12h
72122	Neuropsychologie du langage chez l'enfant	Pascal Eric Zesiger	6 ECTS	hiver	Mer 8h-10h & jeu 10h-12h
72123	Sensibilisation à l'observation et à l'analyse du langage oral et écrit chez l'enfant et l'adulte / TP	Pascal Eric Zesiger	6 ECTS	annuel	Jeu 13h-16h

48

Certificat C5 – Psychologie clinique de l'enfant

72128	Clinique du développement normal et pathologique de l'enfant : Entretien, évaluation et interventions	Christiane Robert-Tissot	6 ECTS	hiver	Mer 08h-10h & jeu 10h-12h
72129	Neuropsychologie clinique de l'enfant : évaluation et interventions	NN	6 ECTS	annuel	Mar 08h-10h
7212A	Investigation psychologique et examen de la personnalité	Helga Kilcher	6 ECTS	annuel	Mer 14h-16h
7212B	Evaluation en clinique de l'enfant / TP a) L'enfant d'âge scolaire b) L'enfant d'âge préscolaire	Helga Kilcher Rafael Millan	6 ECTS	annuel	Lun 13h-16h

Certificat C6 – Psychologie clinique de l'adulte

7212G	Approche cognitive en psychologie clinique	Martial Van Der Linden	6 ECTS	annuel	Mer 08h-10h
7212H	Approche psychanalytique à partir de Freud (H2002); Approche systémique (E2003)	Florence Quartier Frings Olivier Real	6 ECTS	annuel	Mar 16h-18h
72170	Gérontopsychologie générale et clinique	Nicole Von Steinbuechel	6 ECTS	hiver	Mar 18h-20h & ven 08h-10h
7212J	Evaluation en clinique de l'adulte / TP	Martial Van Der Linden	6 ECTS	annuel	Lun 13h-16h

Directives de la Présidence concernant les TP de 2^{ème} cycle :

1. Les TP de 2^{ème} cycle ne peuvent être suivis qu'en 4^{ème} année.
2. La section garantit à l'étudiant qu'il pourra suivre un des TP associés aux certificats choisis.

49

Code	Intitulé	Enseignant	Crédits	Période	Horaire
Unités de valeurs libres du 2^{ème} cycle					
72171	Techniques projectives	Frieda Rossel	6 ECTS	annuel	Ven 16h-18h
72172	Neuropsychologie clinique	Stéphanie Clarke NN	6 ECTS	annuel	Mer 16h-20h (15j)
72173	Neurophysiologie	Michel Mühlethaler	6 ECTS	annuel	Jeu 16h-18h
72174	Interaction personne-machine	Mireille Bétrancourt	6 ECTS	annuel	Lun 16h-18h
72175	Apprentissage et environnements informatiques	Pierre Dillenbourg	6 ECTS	annuel	Mer 14h-16h
72176	La consultation psychologique du jeune enfant et l'examen sensorimoteur	Rafael Millan	6 ECTS	annuel	Mar 12h-14h
72177	La méthode biographique en psychologie génétique	Jacques Vonèche	6 ECTS	annuel	Mar 10h-12h
72178	Modèles sémiologiques et modèles statistiques pour l'analyse de textes	Christiane Gilliéron Paléologue	6 ECTS	annuel	Lun 10h-12h
72179	Analyse multivariée*	Maria-Pia Victoria Feser Olivier Renaud	6 ECTS	annuel	Jeu 08h-10h
7217C	Psychologie de la religion	Pierre-Yves Brandt	6 ECTS	annuel	Lun 08h-10h

* Ce cours est fortement conseillé aux étudiants désirant poursuivre leurs études au troisième cycle, notamment pour le DEA de psychologie cognitive expérimentale, le DESS de psychologie clinique et le DESS de psychologie et ressources humaines.

50

7217D	Phonétique et prosodie ; théories et pratiques instrumentales	Anne-Catherine Simon	6 ECTS	annuel	Mer 16h-20h (15j)
7217E	Psychologie sociale appliquée	Fabrizio Butera	6 ECTS	été	Mer 14h-18h
7217G	Développements récents en sciences affectives: développement socio-affectif de la personnalité	Marcel Robert Zentner	6 ECTS	hiver	Mar 14h16h & Mer 16h-18h
7217H	Approches pluridisciplinaires des parcours de vie	D. Spini (UNIL) A. de Ribaupierre (FPSE) C. Lalive d'Epinay (SES) C. Sauvin-Dugerdil (SES) J.-C. Deschamps (UNIL) R. Levy (UNIL)	6 ECTS	hiver	Mar 8h-10h & séminaire à fixer

Une des u.v. libres parmi la liste des enseignements hors certificats peut être remplacée par un stage.

Les u.v. libres peuvent être choisies également parmi les enseignements faisant partie des certificats non choisis par l'étudiant.

Deux d'entre elles peuvent être choisies dans des cours de premier cycle de la section de psychologie n'ayant pas donné lieu à évaluation au premier cycle.

Trois d'entre elles peuvent être choisies en dehors de la section, soit parmi les enseignements de la section des Sciences de l'éducation ou dans les autres facultés de l'Université de Genève, soit encore dans le programme de psychologie d'une université suisse ou étrangère, sous réserve de l'approbation de l'université d'accueil et de la Présidence.

Descriptifs des enseignements du 2^{ème} cycle*

DOMAINE A – PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Certificat A1 – Psychologie du développement cognitif

Les objectifs du certificat sont (a) de présenter, au plan théorique, des modèles récents du développement cognitif, et (b) au plan appliqué, d'initier les étudiants à l'évaluation des fonctions cognitives chez l'enfant. Le thème commun aux trois cours est celui de l'étude des processus et structures sous-jacents aux changements cognitifs chez le bébé, l'enfant et l'adolescent, et la personne âgée. Différents domaines sont passés en revue, ainsi que les relations qu'ils entretiennent : catégorisation, nombre, espace, temps, image mentale, mémoire. Le rôle des grandes fonctions comme l'attention, la planification et l'inhibition est également discuté. Les cours abordent enfin, chacun selon un point de vue particulier, les concepts explicatifs et les procédures pertinentes pour l'évaluation des fonctions cognitives chez l'enfant.

Les travaux pratiques ont pour objet d'introduire les étudiants aux paradigmes permettant l'étude empirique de certains concepts traités dans les cours. Ces paradigmes sont fréquemment utilisés pour l'examen psychologique et neuropsychologique de l'enfant. Ils seront présentés et expérimentés sur les étudiants eux-mêmes, puis administrés à des enfants. Le travail réalisé durant l'année devrait permettre aux étudiants d'acquérir quelques-unes des bases de la démarche d'évaluation des fonctions cognitives telle qu'elle est pratiquée en psychologie et en neuro-psychologie

72101 Développement cognitif et moteur

Mounoud P.

Le cours débutera par l'étude du développement des fonctions exécutives chez l'enfant au cours des dix premières années à partir des situations expérimentales suivantes: recherche d'objets avec distracteur(s), conflit entre réponses, changement de critère de tri.

Dans une seconde partie, le cours abordera le développement des activités de catégorisation chez le bébé et le jeune enfant après un rappel des conceptions classiques du développement de la catégorisation chez l'enfant de 4 à 10 ans. L'apport de la neuropsychologie à cette problématique sera envisagé au travers de l'étude des agnosies.

Une troisième partie sera consacrée à l'étude des mécanismes d'attention sélective à partir de l'étude des phénomènes d'interférence ou de facilitation et d'amorçage négatif ou positif.

72102 Développement cognitif et différences individuelles

De Ribaupierre A.

Différentes approches ayant cherché à intégrer différences développementales et différences individuelles sont passées en revue, notamment :

1. les approches psychométriques qui se sont centrées sur la validité prédictive des mesures d'intelligence et sur la stabilité des différences individuelles au cours du développement chez l'enfant et au cours du vieillissement cognitif. L'accent sera mis sur :
 - a) les différences dans les résultats obtenus selon que les recherches sont transversales ou longitudinales, et
 - b) la similitude des hypothèses avancées (par exemple, vitesse de traitement, inhibition, fonctions exécutives) pour rendre compte des changements cognitifs avec l'âge selon que les chercheurs se situent dans le champ de la psychologie du développement chez l'enfant ou dans le champ du vieillissement cognitif;
2. les travaux inspirés du modèle piagétien qui se sont centrés sur les relations entre domaines (en particulier logique, espace, image mentale) et sur le problème des décalages horizontaux à travers l'étude de la variabilité intra-individuelle;
3. Les études portant sur le développement de la mémoire de travail, et son rôle dans le fonctionnement cognitif, en particulier dans le cadre du modèle de Baddeley et des modèles néo-piagétiens récents.

Pour chacune de ces approches, de nombreux résultats de recherches empiriques sont présentés et discutés en fonction de leur pertinence pour une évaluation des fonctions cognitives (fonctions exécutives notamment) chez l'enfant.

72104 Développement des concepts relatifs au temps, à l'espace et à l'action

NN

Cet enseignement présentera différentes problématiques du développement cognitif, notamment les questions relatives aux connaissances spatio-temporelles et physiques, ainsi que les principaux concepts qui leur sont rattachés. L'accent sera aussi mis sur l'étude des modèles d'organisation de l'action finalisée. Une perspective comparative, historique et épistémologique sera introduite. En particulier, les différentes étapes de l'approche piagétienne (méthodes, concept fondamentaux et modèles explicatifs) seront utilisées pour les confronter à d'autres approches plus récentes.

72103 Evaluation des fonctions cognitives / TP

Hauert C.-A., NN

L'objectif des travaux pratiques est de former les étudiants à l'utilisation d'un ensemble d'épreuves investigant différentes fonctions cognitives (planification/contrôle, décision/inhibition, attention/mémoire, raisonnement) et différents domaines de connaissance (logique, numérique, spatial, temporel, verbal). Ces épreuves ont été élaborées dans le champ de la psychologie génétique, de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie, clinique ou expérimentale. Elles sont utilisées pour établir un profil individuel de performance dans des tâches cognitives. Standardisées, pour la plupart d'entre elles, chez l'enfant et l'adulte, elles permettent de repérer d'éventuels aspects dysfonctionnels, d'en estimer la nature et la gravité. Le support théorique qui permet de comprendre la signification et l'intérêt de chacune de ces épreuves dans le cadre général des fonctions cognitives et de leur développement est explicitement fourni dans les trois cours du certificat.

Dans un premier temps, chaque étudiant est soumis comme sujet à l'ensemble de ces épreuves. Il est ensuite formé à leur utilisation chez l'enfant.

* Par ordre numérique des codes de cours

Certificat A2 – Psychologie de l'éducation et de la formation

Ce certificat se propose de fournir au futur psychologue les repères théoriques et méthodologiques lui permettant de mieux cerner les compétences spécifiques qu'il aura à développer pour collaborer de manière efficace à des entreprises éducatives et de formation, notamment lorsqu'elles se réalisent dans le contexte du travail organisé.

72108 La dimension institutionnelle en psychologie de l'éducation

Munari A.

Le psychologue ou le pédagogue exerce sa profession le plus souvent au sein d'une institution où il peut être appelé à intervenir en tant que conseiller, animateur, chercheur ou "expert" dans une institution éducative. De telles pratiques, effectuées le plus souvent en équipe, ne peuvent faire l'économie d'une réflexion méthodologique approfondie, portant sur le processus même de leur déroulement et sur leurs implications institutionnelles, sous peine de manquer les objectifs qu'elles se proposent d'atteindre. Le but de cet enseignement est de fournir les éléments nécessaires à une telle réflexion.

72109 Approche psychologique du changement: normes et valeurs dans l'institution

Fabbri-Munari D.

Bon nombre de problèmes rencontrés dans les divers contextes où se déroule l'action de formation, tout particulièrement lorsque celle-ci se veut innovante, concernent en fait les attitudes et les stratégies de changement que les individus développent face aux systèmes de normes, valeurs, règles et coutumes constitutives de l'institution. Le but de cet enseignement est de fournir les éléments théoriques et méthodologiques nécessaires pour l'analyse de tels comportements.

7210A Processus de symbolisation et de communication chez l'enfant et l'adulte

Sinclair A.

Le thème central est la capacité humaine de représentation, de symbolisation, et de communication; nous traiterons de la construction progressive de cette capacité par l'enfant et de son utilisation par l'adulte. Seront discutés : le langage oral (vu comme une interaction verbale en contexte), le langage écrit (vu comme un outil culturel), la numération écrite, les représentations iconiques (e.g. représentations spatiales), ainsi que l'idée même de représentation ("théorie de l'esprit") et de communication. Au gré des thèmes, nous aborderons des aspects phylogénétiques, socio-culturels et éducatifs.

7210B Psychologie de l'éducation / TP

Sinclair A.

Les travaux pratiques de psychologie de l'éducation accompagnent les enseignements du certificat A2. Ils portent sur l'analyse d'une institution, choisie par l'étudiant en accord avec les enseignants du certificat, et se proposent de fournir au futur psychologue les instruments méthodologiques et

conceptuels indispensables à l'appréciation des conditions et des conséquences de son intervention en milieu institutionnel et éducatif.

DOMAINE B – PSYCHOLOGIE EXPERIMENTALE ET SOCIALE

Certificat B1 – Psychologie sociale

Le but principal de ce certificat est de familiariser les étudiants avec l'étude des fonctionnements cognitifs dans leur contexte social. Les domaines particulièrement étudiés sont :

- La genèse des opérations cognitives dans diverses situations d'interactions sociales ;
- Les changements d'opinions et d'attitudes dans des situations d'influence ou de persuasion ;
- Les représentations sociales dans des dynamiques identitaires et intergroupes.

72110 Relations intergroupes

Doise W., Lorenzi-Cioldi F.

Etudes expérimentales de la discrimination entre groupes et de l'identité sociale. L'identité sexuelle et le modèle de l'androgynie psychologique. Nouvelles recherches sur les asymétries dans les dynamiques d'identité.

72111 Processus d'influence sociale

Mugny G.

Modèles théoriques classiques de l'influence sociale. Modèles et études expérimentales du phénomène de la conversion. Processus de régulation sociale et activités sociocognitives de validation dans les phénomènes d'influence minoritaire. Intégration des diverses théories de l'influence sociale : la théorie de l'élaboration du conflit.

72112 Psychologie sociale du raisonnement

Doise W., NN

Ce cours comprend trois parties. La première aborde l'étude expérimentale du développement social de l'intelligence dans le courant de la psychologie sociale génétique. La deuxième partie s'intéresse aux approches théoriques et méthodologiques des représentations sociales. La troisième partie concerne des dynamiques de raisonnement dans le domaine de la justice sociale et de la citoyenneté.

72113 Psychologie sociale / TP

Lorenzi-Cioldi F., Dafflon Nouvelle A.-C.

Travaux pratiques de psychologie sociale portant sur diverses techniques d'investigation abordées dans les différents enseignements du certificat de psychologie sociale.

Certificat B2 – Psycholinguistique

Introduction aux théories et méthodes en psycholinguistique permettant l'analyse des données obtenues en observation et en expérimentation. Les domaines abordés sont les suivants :

- Le traitement (perception et production) du langage parlé ;
- L'acquisition du langage chez l'enfant ;
- Le traitement du langage écrit.

72118 Psycholinguistique expérimentale

Frauenfelder U.

Quels sont les processus et les représentations mentales qui sous-tendent la production et la compréhension du langage chez l'adulte ? Comment les principales méthodes d'investigation en psycholinguistique expérimentale permettent-elles d'aborder cette question ? Seront examinées les théories contemporaines du traitement du langage à la lumière des diverses méthodes qui ont servi à les tester.

72119 Acquisition du langage

Berthoud I.

Présentation de l'acquisition du langage chez l'enfant, dans une perspective développementale (confrontation des positions théoriques de Vygotski et de Piaget et des prolongements de celles-ci). Différentes périodes de l'acquisition seront examinées : développement prélinguistique (perception et production des sons, capacités communicatives et cognitives), période des énoncés à un mot et des premières combinaisons de mots; acquisition des phrases simples et complexes; quelques aspects du développement des capacités discursives et des compétences métalinguistiques. Présentation de recherches, discussion de méthodes et de théories interprétatives.

7211A Le traitement du langage écrit

Content A.

Le cours vise à présenter l'état actuel des connaissances en psycholinguistique sur les mécanismes mentaux mis en oeuvre dans le traitement de l'écrit. Il présuppose la maîtrise des connaissances élémentaires en linguistique et psycholinguistique, et constitue une base pour des enseignements plus spécifiques sur l'acquisition du langage écrit et la pathologie.

L'enseignement présentera les thématiques suivantes: les relations entre le langage écrit et le langage parlé; les caractéristiques et typologies des systèmes d'écriture; les aspects visuels de la lecture (mouvements oculaires et reconnaissance des formes); les processus d'accès à l'information lexicale, à la prononciation et à la signification; les pathologies de la lecture chez l'adulte, en relation avec les théories du traitement.

Sur le plan méthodologique, le cours fait une large part à la description et à la discussion des techniques expérimentales en psycholinguistique. En outre, il introduit aux méthodes de modélisation, et en particulier aux réseaux connexionnistes, qui sont devenus des outils de base dans la recherche et la réflexion théorique actuelles.

7211B Psycholinguistique : Langage et communication chez l'enfant / TP

Berthoud I.

Les TP de psycholinguistique ont pour but de familiariser les étudiants avec l'étude du langage enfantin tel qu'il se réalise dans des situations fonctionnelles, essentiellement des conversations et des récits. Au moyen de quelques situations empiriques (par ex. des simulations de dialogues entre poupées-locuteurs, des productions de divers récits), les étudiants seront entraînés à interagir verbalement avec des enfants de 4 à 10 ans en utilisant la méthode clinique et à analyser les données récoltées à l'aide d'outils spécifiques.

Certificat B3 – Psychologie expérimentale et cognitive

Le certificat vise à intégrer l'étude expérimentale de la psychogenèse des perceptions avec celle des modèles cognitifs chez l'homme et chez l'animal.

Revue historique et critique des recherches et théories sur l'attribution de signification dans les interactions immédiates avec l'environnement; les principaux types de modélisations connexionnistes dans les domaines du traitement de l'information perceptive, de l'apprentissage et de la mémoire ainsi que la résolution de problèmes; l'étude comparée des mécanismes de l'orientation spatiale et de la représentation de l'espace locomoteur.

7211G Psychogenèse des perceptions de l'environnement

Flueckiger M.

Après une revue théorique et critique des travaux classiques décrivant la genèse des conduites élémentaires d'interaction immédiate avec le milieu, on envisagera le fonctionnement perceptif d'un point de vue intermodalitaire. Les principaux chapitres abordés dans cette perspective concernent la perception spatiale, du mouvement et du temps. Cette approche aboutira à l'étude des systèmes d'attribution de significations et des mécanismes impliqués dans la perception de l'environnement naturel.

7211H Modèles connexionnistes

Bovet P.

Situation de la psychologie cognitive parmi les sciences de la cognition. Rôle des modèles dans la démarche scientifique. Place des modèles connexionnistes (réseaux de neurones formels) dans l'analyse des processus cognitifs. Etude et modélisation de phénomènes cognitifs dans les domaines de la perception, de l'apprentissage et de l'intelligence.

7211I Ethologie cognitive

Maurer R.

Toute action s'inscrit dans un cadre spatial. De la bactérie à l'être humain, l'espace joue un rôle fondamental dans le comportement adapté.

Les rongeurs comme les êtres humains se construisent une représentation de leur espace familier qui leur permet de s'y déplacer efficacement et d'y retrouver les lieux importants pour eux. L'exploration (et donc le mouvement propre) joue un rôle fondamental dans cette construction. Chez les rongeurs, certaines étapes du traitement du mouvement et de la représentation spatiale sont connues jusqu'au niveau neuronal : ainsi, certaines cellules de l'hippocampe (une structure sous-corticale fortement impliquée dans les processus mémoriels) ne déchargent que lorsque l'animal se trouve en un lieu particulier.

Le cours part des concepts de base de l'orientation pour, de manière comparée et en prenant pour fil conducteur l'intégration du chemin (calcul du mouvement propre), aborder l'instanciation de ses mécanismes dans différentes espèces (à différents niveaux zoologiques). Dans la partie finale du cours, on cherchera à comprendre les données neuronales en les mettant en relation avec les mécanismes généraux de l'orientation.

Si nécessaire, des éléments plus généraux d'éthologie et de biologie du comportement (animal et humain) seront donnés en début de cours.

7211J Psychologie expérimentale et cognitive / TP

Maurer R.

Simulation sur ordinateur de modèles connexionnistes : apprentissage, perception, résolution de problèmes. Expérimentation en perception : enregistrement d'activités motrices effectuées dans un flux optique (ajustements posturaux, paramètres locomoteurs, pointage visuel). Expérimentation dans le domaine de l'orientation spatiale (éventuellement dans des environnements virtuels).

DOMAINE C – PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET APPLIQUEE

Certificat C4 – Troubles du langage

Ce certificat regroupe des enseignements qui traitent des troubles du langage oral et écrit chez l'enfant et chez l'adulte, qu'il s'agisse de troubles développementaux (d'acquisition ou d'apprentissage) ou acquis (consécutifs à une lésion cérébrale). Il a pour objectif (1) de présenter à l'étudiant les diverses approches théoriques relatives au langage et à ses troubles, et (2) de le familiariser avec les principaux outils d'observation, d'analyse et d'évaluation des capacités langagières.

72120 Psychologie du langage: aspects normaux et pathologiques du développement du langage

Schelstraete M.-A.

Le cours porte sur les aspects cognitifs du développement du langage oral et du langage écrit chez l'enfant, en envisageant tant les aspects normaux que pathologiques. Après une introduction qui définit l'approche cognitive, ses avantages et ses limites, les différents niveaux d'analyse du langage sont systématiquement abordés : troubles de la production de la parole (trouble de l'articulation et de la fluence) et troubles pathologiques, y compris leurs incidences sur l'acquisition du langage écrit ; construction du lexique mental à l'oral et troubles lexicaux ; développement morpho-syntaxique normal et pathologique à l'oral et à l'écrit ; acquisition des compétences discursives et conversationnelles. Pour chacun de ces niveaux d'analyse, on envisagera dans la mesure du possible les instruments de diagnostic et les principales techniques de prise en charge logopédique.

72121 Neuropsychologie du langage chez l'adulte

Buttet Sovilla J.

Ce cours traite des approches neuropsycholinguistiques et logopédiques des troubles acquis du langage et de la parole (aphasies, alexies, agraphies, etc.) chez des patients adultes atteints de lésions cérébrales. Il présente de manière critique les divers courants d'études et de classification des différents déficits décrits précédemment, ainsi que leurs évolutions et récupérations en fonction d'un certain nombre de facteurs : le rôle de la dominance cérébrale, de la latéralité manuelle, ainsi que de l'efficacité de la thérapie, notamment, y sont discutés, de même que les conséquences psychosociales liées à ces déficits. Finalement, les divers moyens d'évaluations et de traitements des syndromes présentés sont décrits en fonction de diverses approches théoriques et pratiques.

72122 Neuropsychologie du langage chez l'enfant

Zesiger P.

Ce cours est divisé en quatre parties. La première porte sur les bases neurobiologiques de l'acquisition du langage examinées au moyen de diverses méthodes (anatomo-fonctionnelles, psychophysiologiques et comportementales). La deuxième partie concerne l'approche neuropsychologique des troubles du langage oral, qu'ils soient développementaux ou acquis, chez l'enfant. La troisième est consacrée aux troubles de l'apprentissage de la lecture et de l'orthographe. Enfin, la quatrième partie est relative à l'acquisition du langage (oral principalement) dans des populations spéciales (syndrome de Down, de Williams, autisme, etc.).

72123 Sensibilisation à l'observation et à l'analyse du langage oral et écrit chez l'enfant et l'adulte / TP

Zesiger P.

Ces TP ont pour but de sensibiliser les étudiants à l'observation et à l'analyse qualitative et quantitative des divers aspects du langage oral et écrit dans différentes populations (enfants et adultes, normaux et pathologiques). Ils visent à permettre à l'étudiant de mettre en pratique les enseignements théoriques dispensés dans les cours rattachés à ce certificat en favorisant l'intégration des diverses approches du langage et de ses troubles.

Au cours des TP, les étudiants ont l'occasion d'expérimenter différentes méthodes d'analyse des capacités langagières:

- analyse de corpus (protocoles, enregistrements audio, enregistrements vidéo) au moyen de différents outils;
- analyse de tests et de batteries de langage, avec une centration particulière sur les outils existant en français;
- application de ces tests chez l'enfant (dans les écoles);
- analyse du discours et de la pragmatique

Certificat C5 – Psychologie clinique de l'enfant

Ce certificat a pour objectif :

- De présenter les concepts, les instruments d'évaluation et d'intervention de la psychopathologie développementale ;
- D'expliquer les mécanismes du développement neuropsychologique dans une perspective clinique ;
- De traiter l'investigation psychologique à travers les démarches psychométriques et piagétienne.

Les travaux pratiques permettent une mise en pratique des différents moyens d'investigation et d'évaluation utilisés de la petite enfance à l'adolescence

72128 Clinique du développement normal et pathologique de l'enfant : Entretien, évaluation et interventions

Robert-Tissot C.

Ce cours présente successivement :

- les concepts sous-jacents à la psychopathologie développementale ainsi que les instruments d'évaluation et d'intervention ;
- les techniques de base relatives à la conduite de l'entretien, en particulier de l'entretien clinique avec parents et enfants ;
- les troubles fonctionnels et les troubles du comportement : signes précoces et évolution de la petite enfance à la pré-adolescence.

72129 Neuropsychologie clinique de l'enfant : évaluation et interventions

NN

Description des troubles neuropsychologiques chez l'enfant : troubles développementaux spécifiques (langage, mémoire, attention, etc.) ; troubles développementaux étendus (Syndrome de Down, de Williams, etc.) ; troubles neuropsychologiques après lésions cérébrales acquises (traumatismes crâniens, épilepsies, aphasie de l'enfant, etc.).

Interprétation cognitive des troubles neuropsychologiques chez l'enfant (langage, mémoire, attention, perception, gestualité, fonctions exécutives, cognition sociale, etc.), basée sur les modèles développementaux et cliniques.

Présentation des principaux instruments d'évaluation permettant d'identifier les compétences touchées ou préservées. Principes généraux de rééducation et illustrations dans différents domaines de la neuropsychologie de l'enfant.

7212A Investigation psychologique et examen de la personnalité

Kilcher H.

Analyse de la démarche et des objectifs de l'investigation en psychologie clinique, en prenant en considération des épreuves piagétienne, des tests psychométriques et de personnalité. Discussion

des particularités du fonctionnement psychologique dans différents troubles psychiques et du développement à partir de travaux en psychopathologie.

7212B Evaluation en clinique de l'enfant / TP

Kilcher H., Millan R.

a) L'enfant d'âge scolaire ; H. KILCHER

Introduction à l'investigation clinique au moyen d'épreuves diverses (psychométriques, piagétienne, de personnalité) avec des enfants d'âge scolaire. Durant le semestre d'hiver, les étudiants apprennent la théorie et la pratique de ces épreuves. Le semestre d'été est consacré à l'analyse et à la mise en relation des différentes épreuves présentées à un même enfant, aboutissant à un rapport d'examen psychologique. Des cas cliniques sont présentés sur vidéo.

b) L'enfant d'âge préscolaire ; R. MILLAN

L'objectif de ces travaux pratiques consiste à sensibiliser l'étudiant à la réalisation de l'examen sensorimoteur. Après une introduction aux pratiques de l'examen, l'étudiant est invité à réaliser un examen qui lui permettra d'explorer les conduites de l'enfant dans différents domaines (motricité globale, schéma corporel, etc.). Un rapport est alors rédigé à partir des observations recueillies. Cet exercice, qui aura lieu dans les écoles et dans les crèches, sera réalisé à trois reprises pendant l'année.

Certificat C6 – Psychologie clinique de l'adulte

Les champs d'intervention, les méthodes, et les orientations théoriques en psychologie clinique de l'adulte sont extrêmement variés. L'objectif du certificat est de présenter trois orientations théoriques particulièrement influentes (les approches cognitive, psychanalytiques et systémique) en précisant leurs sous-basements théoriques, leurs spécificités, leurs méthodes, et leurs indications. Ces différents enseignements permettront à l'étudiant d'être confronté à différents domaines d'intervention de la psychologie clinique de l'adulte (troubles mentaux, psychologie de la santé, conseil psychologique, etc.). Par ailleurs, un enseignement sera spécifiquement dédié au domaine de la gérontopsychologie, lequel constitue un secteur d'activités de plus en plus important en psychologie clinique.

7212G Approche cognitive en psychologie clinique

Van Der Linden M.

Postulats théoriques et méthodes de la psychologie pathologique d'orientation cognitive. Les relations entre attention, mémoire, et émotion : une perspective clinique. Les relations entre la psychologie pathologique d'orientation cognitive et la neuropsychologie. Approche cognitive des troubles anxieux, de la dépression, des troubles obsessionnels compulsifs, des troubles dissociatifs, du stress post-traumatique, de la schizophrénie, de l'alcoolisme, de la psychopathie et sociopathie. L'apport des techniques d'imagerie structurale et fonctionnelle en psychologie pathologique. Les techniques d'évaluation et d'intervention en neuropsychologie clinique (troubles des fonctions exécutives, de la mémoire et des conduites émotionnelles ; états démentiels). Les techniques d'évaluation et d'intervention en psychopathologie d'orientation cognitive : illustrations dans les domaines de la dépression, des troubles obsessionnels compulsifs, de la schizophrénie, du stress post-traumatique.

7212H Approche psychanalytique à partir de Freud (H2002); Approche systémique (E2003)

Quartier Frings F., Real O.

a) Approche psychanalytique à partir de Freud (H2002), F. QUARTIER-FRINGS

La démarche analytique, dans ses dimensions cliniques et thérapeutiques, sera décrite et étudiée à partir de l'œuvre de Sigmund Freud, relue avec un regard psychanalytique d'aujourd'hui. En même temps seront étudiés comment, à quelle époque et dans quels contextes, les différents courants analytiques ont pris forme et comment ils évoluent actuellement.

Le cours est basé sur des extraits de textes, des documents, des commentaires cliniques. Une bibliographie des œuvres de Sigmund Freud traduites en français, est à disposition ainsi que la bibliographie détaillée des textes étudiés durant le cours. Cette liste sera distribuée en début de cours. Deux textes seront donnés comme lectures obligatoires pour l'examen.

b) Approche systémique (E2003), O. REAL

Nous nous proposons de donner un aperçu de l'épistémologie qui sous-tend l'approche systémique et à cette occasion d'en établir les liens avec l'épistémologie piagétienne. D'un point de vue pratique, durant ce cours, il s'agira aussi de mettre en perspective l'approche systémique face aux grands courants de la clinique de façon à pouvoir en dégager la spécificité et l'indication. A cette occasion nous visiterons quelques grands " édifices " systémiques (Ecole de Milan, approche structuraliste, approche contextuelle...). Ce cours devrait enfin donner une ouverture sur quelques objets centraux de la pratique systémique (Sculptures familiales, Génogramme, prescriptions et rituels, Family System Test,...).

72170 Gérontopsychologie générale et clinique

Steinbuechel-Rheinwall N.

Partie I : Vieillesse d'une personne en bonne santé

La première partie offre une vision d'ensemble sur les champs d'études de la gérontopsychologie, différentes explications de la longévité, l'effet du vieillissement sur les fonctions sensorielles (vision, ouïe, goût, etc.), cognitives (mémoire, fonctions exécutives, etc.) et affectives, la plasticité cognitive et comportementale, divers modèles de la sagesse, le vieillissement réussi et la qualité de vie des personnes âgées. Seront traités en profondeur le développement normal de ces différents aspects, des modes pour les évaluer, des modèles théoriques et leurs fondements empiriques.

Partie II : Vieillesse pathologique

Cette deuxième partie se consacre aux aspects pathologiques du vieillissement. En particulier, la neuropsychologie du cerveau vieillissant sera traitée et les manifestations cliniques : démences, dépressions, délires et autres maladies. Pour l'ensemble des manifestations cliniques, le diagnostic différentiel, ainsi que les tests psychologiques et neuropsychologiques seront présentés. La qualité de vie des patients présentant une démence ou d'autres affections sera discutée. La présentation de ces pathologies sera illustrée par des enregistrements vidéo de cas cliniques.

7212J Evaluation en clinique de l'adulte / TP

Van Der Linden M.

L'objectif de ces travaux pratiques consiste à sensibiliser l'étudiant à l'évaluation de l'adulte dans le domaine de la psychopathologie. Après une introduction théorique et méthodologique, nous proposerons à l'étudiant :

- de rechercher et d'analyser de manière critique les outils classiquement utilisés dans le diagnostic et le suivi des états dépressifs, des troubles anxieux, etc.

- pour certains outils non validés ou non traduits en langue française, d'effectuer un premier travail d'adaptation (en examinant les problèmes liés à cette démarche)
- de se sensibiliser à l'évaluation des troubles cognitifs (mémoire, fonctions exécutives) et des troubles émotionnels. Les étudiants devront administrer les différentes épreuves à des groupes de sujets sélectionnés.

UNITES DE VALEURS LIBRES

72171 Techniques projectives

Rossel F.

Introduction générale aux tests de personnalité : les tests analytiques (questionnaires), les tests projectifs : méthodes constructives (ex. le village), constitutives (ex. Rorschach), interprétatives (ex. TAT, DPI).

Initiation au Rorschach selon la méthode "classique" inspirée de la théorie de la Forme (cotation). Auteurs de référence : E. Bohm, D. Anzieu, N. Rausch de Trautenberg, J. Exner.

L'enseignement théorique sera documenté par des exemples particulièrement illustratifs, choisis également en raison de leur opposabilité. Exemples : débilité simple/psychose infantile, syndrome psycho-organique/absence de syndrome psycho-organique; psychose/non-psychose.

Introduction théorique au TAT (Thematic Aperception Test de Murray); analyse du discours sur la base de critères perceptifs, logiques et syntaxiques (organisation des données temporelles, formulations se rapportant à la réciprocité, etc.). Ces bases élémentaires seront enseignées à l'aide de protocoles paradigmatiques et de ce fait même non-exhaustifs.

72172 Neuropsychologie clinique

Clarke S., NN

Le cours présentera les principes et les méthodes de la neuropsychologie clinique. Plus spécifiquement on abordera le principe de la modularité fonctionnelle, l'apport théorique en neuropsychologie des doubles dissociations, la notion d'architecture cognitive, la méthodologie de l'analyse du cas unique, les contrastes entre l'approche syndromique et l'approche cognitive. Pour un certain nombre de sémologies (agnosie visuelle, prosopagnosie, hémiparésie, troubles du calcul, etc.) on partira de l'analyse d'un cas et on montrera comment il est possible de procéder à son analyse et à l'interprétation du désordre. On abordera également le problème de la plasticité cérébrale et de la rééducation (point de vue pragmatique et cognitif). On discutera aussi des apports des techniques d'imagerie cérébrale et les liens avec d'autres disciplines des neurosciences.

72173 Neurophysiologie

Mühlethaler M.

Après un bref rappel des notions de base de neurophysiologie, la distribution des principaux neurotransmetteurs dans le cerveau ainsi que leurs mécanismes d'action cellulaire seront décrits. La description de ces transmetteurs sera ensuite poursuivie à un niveau plus intégratif en se centrant sur certains processus physiologiques particulièrement bien étudiés ces dernières années (tels que par exemple, plasticité synaptique ou régulation des états de vigilance). Suite à cette analyse de la transmission synaptique normale, on étudiera divers processus pathologiques pour lesquels un dysfonctionnement de transmetteurs a été évoqué (p. ex. : maladie d'Alzheimer, épilepsie, atteintes neuro-dégénératives ou psychiatriques, toxicomanies).

72174 Interaction personne-machine

Bétrancourt M.

Pourquoi certains logiciels sont-ils difficiles à utiliser alors que d'autres sont très conviviaux ? Comment concevoir des interfaces qui n'exigent pas un long apprentissage ? Les chercheurs qui tentent de répondre à ces questions ont développé un domaine de connaissances qui fait l'objet de ce cours. Les thèmes abordés sont les caractéristiques ergonomiques des périphériques, les styles d'interface (par exemple, la manipulation directe), la modélisation des connaissances de l'utilisateur, les interfaces sonores, la réalité virtuelle, la navigation dans les hyperdocuments, la collaboration médiatisée par ordinateur, etc.

Le cours comporte l'apprentissage d'un langage de programmation permettant la réalisation de logiciels interactifs (Authorware). Le langage permet de réaliser une maquette logicielle qui devra être testée auprès d'utilisateurs et modifiée en fonction des observations. Ce cycle design-test sera répété plusieurs fois. Le rapport final présentera les choix de conception et les modifications du système, celles-ci étant argumentées sur base des observations faites auprès des utilisateurs.

72175 Apprentissage et environnements informatiques

Dillenbourg P.

Ce cours-séminaire présente les différentes familles de logiciels éducatifs utilisés dans l'enseignement et dans la formation : les didacticiels (EAO), les simulations et outils de modélisation, les micromondes, les hypertextes, les environnements d'apprentissage collaboratif et les campus virtuels. Les différences entre ces logiciels reflètent moins des questions de technologie que des conceptions divergentes de l'apprentissage : behaviourisme, apprentissage par découverte guidée, pédagogie de projet, instructionnisme, approches socio-culturelles, ... Le cours explique les liens entre ces théories de l'apprentissage et les technologies éducatives. Il passe en revue les résultats des recherches expérimentales sur l'efficacité de ces outils et sur les processus cognitifs et sociaux qu'ils influencent. Sur le plan technologique, ce cours donne aux participants l'occasion de se familiariser avec les environnements informatiques qui seront abordés pendant l'année.

72176 La consultation psychologique du jeune enfant et l'examen sensorimoteur

Millan R.

Le cours est construit en trois parties principales. La première partie aborde de manière générale la problématique de l'évaluation de l'enfant, en soulignant les objectifs d'une telle démarche dans une perspective psychopathologique. Des considérations relatives à l'évaluation de l'enfant porteur de déficit sont discutées en particulier.

La deuxième partie décrit les étapes de la consultation psychologique de l'enfant et propose quelques réflexions sur leurs objectifs.

La troisième partie présente différents aspects de la dynamique de l'examen sensorimoteur de l'enfant d'âge préscolaire. Les dimensions théoriques et méthodologiques qui sous-tendent cette pratique ainsi que ses liens avec les orientations thérapeutiques sont discutés à l'aide d'un matériel vidéo.

72177 La méthode biographique en psychologie génétique

Vonèche J.

Ce cours s'inscrit dans la perspective d'une science qualitative du singulier, d'une part, et dans celle de l'étude du cycle de la vie entière de l'autre. Grâce à la méthode de cas, on montrera qu'en psychologie comme en histoire, les événements les plus significatifs sont nécessairement uniques et non répétables. Les différentes méthodes biographiques seront examinées pour y relever le rôle des âges de la vie, la mise en vedette des événements, la prise de conscience par la narration, les processus créatifs, etc. L'étudiant pourra se familiariser avec ces notions par un exercice autobiographique. Durant le semestre d'été, il lui sera demandé de rédiger et d'analyser l'histoire de vie d'une personne de son choix.

72178 Modèles sémiologiques et modèles statistiques pour l'analyse de textes

Gilliéron Paléologue C.

Pour reconstruire son sujet, le psychologue utilise un matériau qui n'est pas seulement fait de comportements, mais aussi de textes. Qu'il s'agisse de réponses à des questionnaires, d'entretiens, de récits spontanés écrits ou oraux, l'analyste ne peut se comporter face à de telles productions comme un simple usager pour qui elles seraient transparentes. Il doit en examiner le contenu, certes, mais sans ignorer la forme qui permet sa transmission. La double analyse nécessaire des signifiés et des signifiants porte donc sur des productions particulières qu'il faut décrire de l'extérieur, tout en visant un modèle qui soit pertinent du point de vue du sujet ("émique"). Un inventaire des "formes" examinées (critères de surface) peut éventuellement aboutir à une modélisation qui permet d'en caractériser les aspects essentiels.

Ce cours alternera les introductions théoriques à différents types d'analyses (analyse de contenu, statistique textuelle, analyse typologique) et les exercices pratiques, y compris au moyen d'outils informatiques.

72179 Analyse multivariée

Victoria Feser M.-P., Renaud O.

Statistique descriptive : boxplots, corrélations, analyse en composantes principales et factorielles, analyse typologique.

Modèles : modèles de régression multiple, ANOVA factorielle, ANCOVA.

Statistique inférentielle : estimateurs et tests classiques et robustes, bootstrap, sélection de modèle.

7217C Psychologie de la religion

Brandt P.-Y.

Ce cours débutera par quelques séances qui introduiront l'acquisition d'instruments pour le dialogue entre psychologie, théologie et sciences des religions. Il s'orientera ensuite vers l'approfondissement d'une thématique appartenant à différentes traditions religieuses en l'éclairant d'un point de vue psychologique, la relation maître-disciple. De la relation maître-disciple à l'accompagnement spirituel, les différentes traditions religieuses ont proposé divers modèles pour entrer dans une expérience religieuse : attachement stable à un maître (guru, roshi, père spirituel), parcours initiatique sous la conduite d'un guide, pratique de méditation sous la direction d'une personne experte, entretiens réguliers pour parler de sa vie intérieure. Le maître vers qui l'on se tourne s'apparente suivant les cas

plus à un père spirituel ou une mère spirituelle, à un directeur de conscience, à un thérapeute, à un guide de montagne, à un enseignant ou à un compagnon de route plus expérimenté. La comparaison de démarches propres à diverses religions permettra de déployer l'analyse et la réflexion dans deux directions principales : l'examen de la nature de la relation entre maître et disciple, avec tout ce que peut engendrer une relation de dépendance, et l'étude des processus d'apprentissage induits, et donc de la façon dont est envisagée dans chaque cas la transmission d'une expérience spirituelle.

7217D Phonétique et prosodie ; théories et pratiques instrumentales

Simon-Hustinx A.

Le semestre d'hiver sera consacré au développement des connaissances en phonétique acoustique, articulatoire et perceptive. L'objectif est de familiariser l'étudiant aux méthodes utilisées en phonétique et aux théories phonétiques majeures. Les séminaires viseront à donner à l'étudiant une certaine autonomie pour l'utilisation des techniques de traitement du signal de la parole (mesures acoustiques de base (f0, durée, formants) et lecture de spectrogramme) et pour la description phonétique de productions de parole. L'application de ces connaissances sera validée en contrôle continu par la présentation d'un article scientifique en groupe et par l'élaboration d'une mini-recherche de phonétique de terrain sur des variantes phonétique régionales du (des) français de Suisse romande. Le semestre d'été sera consacré au traitement de la prosodie, des unités de parole de laboratoire et de l'interaction verbale authentique. On présentera les principales unités suprasegmentales, de la syllabe au "paragraphe oral"; les principaux phénomènes prosodiques, accents, contours, en lien avec les divers plans d'organisation du discours auxquels ils sont reliés; on recourra à l'approche du regroupement intonatif de Piet Mertens pour la description de données authentiques. Les séminaires se dérouleront en parallèle au cours; leur objet sera l'acquisition ou l'amélioration de la capacité à faire une description intonative fine et à formuler des hypothèses vérifiables ou falsifiables par l'analyse à l'aide de logiciels (acquisitions du premier semestre).

7217E Psychologie sociale appliquée

Butera F.

Ce cours introduit aux principales applications des concepts et des théories de la psychologie sociale. Il met en évidence la dimension sociétale de cette discipline, en l'illustrant par de nombreux exemples pratiques et expérimentaux tirés des domaines des comportements politique, économique, de santé, et de discrimination. Des exercices de mise en pratique sont effectués à chaque cours.

7217G Développements récents en sciences affectives: développement socio-affectif de la personnalité

Zentner M.

Cet enseignement vise à approfondir des connaissances sur le développement socio-affectif de la personnalité de la naissance à l'âge adulte. Seront traités des développements récents dans les domaines spécialisés suivants : dans un premier temps, structure et modèle de tempérament, de personnalité ainsi que modèles du soi (self) et leurs outils d'évaluation. Deuxièmement, seront discutés les influences sur le développement de la personnalité (héritéité, neurochimie, ordre de naissance, attachement parent-enfant, pratiques éducatives parentales) ainsi que leurs interactions. Par la suite seront abordés les thèmes de la continuité et du changement de la personnalité à travers la vie, et, enfin, l'influence de la personnalité sur les relations sociales et amoureuses ainsi que l'inverse, c'est-à-dire l'influence des relations sur la personnalité. Tout au long du cours, l'accent est mis sur les aspects

théoriques et méthodologiques plutôt que sur les aspects cliniques et appliqués. La lecture de nombreux textes de langue anglaise est exigée.

7217H Approches pluridisciplinaires des parcours de vie

A. de Ribaupierre (FPSE), J.-C. Deschamps (UNIL), C. Lalive d'Epinay (SES), R. Levy (UNIL), C. Sauvin-Dugerdil (SES), D. Spini (UNIL)

Ce cours présente différentes approches disciplinaires des parcours de vie (psychologie, psychologie sociale, sociologie, démographie sociale, éventuellement biologie ou histoire). Le paradigme du parcours de vie intègre différents niveaux d'explication et de description des trajectoires des individus. Il essaye d'articuler des analyses du changement individuel et du changement social et historique en utilisant différents concepts et méthodes empruntés aux différentes disciplines. Le but de ce cours est de mettre en évidence ces approches à partir de réflexions et de présentations d'intervenants provenant de diverses disciplines réunies au sein de l'institut PaVie (Institut Lémanique d'Etude des Parcours et Modes de Vie). Chaque intervenant présentera les travaux princeps et les développements récents qu'il ou elle juge les plus pertinents de sa discipline pour l'étude des parcours de vie. La question de l'interdisciplinarité à partir des acquis de chaque discipline sera également abordée. Ces présentations seront discutées et approfondies par un enseignant responsable de la coordination de cet enseignement, ce qui permettra de dégager des points de convergences ou de divergences entre ces approches.

Liste des enseignements du diplôme de logopédie*

Code	Intitulé	Enseignant	Crédits	Période	Horaire**
------	----------	------------	---------	---------	-----------

A) – Cours pré-requis pour l'admission au diplôme de logopédie

En Psychologie : 2 cours

71111	Psychologie du langage	Frauenfelder U.	6 ECTS***	Annuel	Lun 16h-18h
71102	Physiologie du système nerveux	Muhlethaler M. Raggenbass M. Bernheim L.	6 ECTS	Annuel	Mar 14h-16h

En Sciences de l'éducation :

71212	Introduction aux sciences du langage et de la communication	Bronckart J.-P.	6 ECTS	Annuel	Mer 14h.-16h.
-------	---	-----------------	--------	--------	---------------

OU à la Faculté des lettres :

1 cours d'introduction à la linguistique

* Des modifications peuvent encore intervenir dans la liste des cours. Si tel était le cas, elles seraient communiquées par affichage.

** Les horaires sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications

*** European Credit Transfer System = Système de transfert de crédit européen

68

B) – Enseignements obligatoires de 2^{ème} cycle

En Psychologie :

3 cours des certificats B2 et C4 (+ les TP du C4)

Recherche en Psycholinguistique

72172	Neuropsychologie clinique	Clarke S. NN	6 ECTS	Hiver Eté	Mer 16h-20h (15j)
7217D	Phonétique et prosodie : Théories et pratiques instrumentales	Simon A.-C.	6 ECTS	Annuel	Mer 16h-20h (15j)
721M0	Cours bloc Surdités : nouvelles perspectives psycholinguistiques et logopédiques	Frauenfelder U. Niederberger N. Overton Venet M.		Hiver	2 journées complètes
721M1	Cours bloc Phonétique et phonologie : Applications logopédiques	Frauenfelder U. Overton Venet M. Stefanuto M.		Eté	Affichage à la rentrée

Code	Intitulé	Enseignant	Crédits	Période	Horaire
En Sciences de l'éducation :					
2 cours* à choix, 1 par domaine					
Domaine éducation scolaire et autres :					
72210	Processus et difficultés d'apprentissage	M. Crahay L. Rieben	6 ECTS	Hiver Été	Mer 14h-16h
72212	Séminaire de recherche : processus socio-cognitifs d'apprentissage scolaire	M. Saada-Robert	6 ECTS	Annuel	Mer 8h-10h
72218	Didactique de la langue maternelle : histoire, problèmes et perspectives	B. Schneuwly	6 ECTS	Annuel	Mer 8h-10h
72211	Processus de socialisation de l'enfance	NN	6 ECTS	Annuel	Affichage à la rentrée
72247	Pluralité des cultures et des langues à l'école	C. Perregaux	6 ECTS	Annuel	Lun 16h-18h
72251	Évaluation pédagogique : régulation des processus de formation	M. Crahay E. Wegmüller	6 ECTS	Annuel	Mer 10h-12h
Domaine éducation spéciale :					
72220	Introduction à l'éducation cognitive	F. Büchel	6 ECTS	Annuel	Lun 14h-16h
72221	L'évaluation de l'intelligence et de la capacité d'apprentissage	M. Hessels	6 ECTS	Annuel	Mar 14h-16h
7222C	Intervention précoce et intégration	G. Chatelanat	6 ECTS	Annuel	Mer 10h-12h
7222P	Genèse, prévention et prise en charge des inadaptations sociales	M.-R. Vuille	6 ECTS	Annuel	Mar 12h-14h

70

7222G	Déviances sociales et intégrations individuelles : l'analyse socio-historique d'enfants placés en situations « non-ordinaires »	M. Ruchat	3 ECTS	Hiver	Mer 12h-14h
7222H	Intégration et éthique dans l'accompagnement éducatif des personnes avec une déficience intellectuelle sévère ou un polyhandicap	G. Petitpierre	3 ECTS	Été	Affichage à la rentrée

* Attention : certains de ces cours nécessitent un pré-requis ou disposent de places limitées pour les étudiants extérieurs à la section des sciences de l'éducation (cf. guide de l'étudiant de la section des sciences de l'éducation).

C) – Cours spécifiques au diplôme de logopédie

1^{ère} année :					
721L0	Stomatologie	Bernard J.-P.		Été	Jeu 16h-18h
721L1	Séminaire de logopédie I	Gremaud G.		Annuel	Lun 12h-14h
721L2	TP de logopédie I			Annuel	
2^{ème} année :					
721L3	Séminaire de logopédie II	Buttet Sovilla J. Overton Venet M.		Annuel	Lun 12h-14h
721L4	TP de logopédie II			Annuel	
1^{ère} et 2^{ème} années :					
721L5	Audiophonologie (Médecine ORL)**	Dulgerov P.		Annuel	Lun 14h-16h
721L6	Phoniatry (Médecine ORL)	Dulgerov P.		Annuel	

** Ce cours ne sera pas donné en 2002-2003

71

Descriptifs des enseignements du diplôme de logopédie*

72172 Neuropsychologie clinique

Clarke S., NN

Le cours présentera les principes et les méthodes de la neuropsychologie clinique. Plus spécifiquement on abordera le principe de la modularité fonctionnelle, l'apport théorique en neuropsychologie des doubles dissociations, la notion d'architecture cognitive, la méthodologie de l'analyse du cas unique, les contrastes entre l'approche syndromique et l'approche cognitive. Pour un certain nombre de sémiologies (agnosie visuelle, prosopagnosie, hémisplégnie, troubles du calcul, etc.) on partira de l'analyse d'un cas et on montrera comment il est possible de procéder à son analyse et à l'interprétation du désordre. On abordera également le problème de la plasticité cérébrale et de la rééducation (point de vue pragmatique et cognitif). On discutera aussi des apports des techniques d'imagerie cérébrale et les liens avec d'autres disciplines des neurosciences.

7217D Phonétique et prosodie ; théories et pratiques instrumentales

Simon-Hustinx A.

Le semestre d'hiver sera consacré au développement des connaissances en phonétique acoustique, articulatoire et perceptive. L'objectif est de familiariser l'étudiant aux méthodes utilisées en phonétique et aux théories phonétiques majeures. Les séminaires viseront à donner à l'étudiant une certaine autonomie pour l'utilisation des techniques de traitement du signal de la parole (mesures acoustiques de base (f0, durée, formants) et lecture de spectrogramme) et pour la description phonétique de productions de parole. L'application de ces connaissances sera validée en contrôle continu par la présentation d'un article scientifique en groupe et par l'élaboration d'une mini-recherche de phonétique de terrain sur des variantes phonétiques régionales du (des) français de Suisse romande. Le semestre d'été sera consacré au traitement de la prosodie, des unités de parole de laboratoire et de l'interaction verbale authentique. On présentera les principales unités suprasegmentales, de la syllabe au "paragraphe oral"; les principaux phénomènes prosodiques, accents, contours, en lien avec les divers plans d'organisation du discours auxquels ils sont reliés; on recourra à l'approche du regroupement intonatif de Piet Mertens pour la description de données authentiques. Les séminaires se dérouleront en parallèle au cours; leur objet sera l'acquisition ou l'amélioration de la capacité à faire une description intonative fine et à formuler des hypothèses vérifiables ou falsifiables par l'analyse à l'aide de logiciels (acquisitions du premier semestre).

721L0 Stomatologie

Bernard J.-P.

Anatomie de l'extrémité céphalique et des cavités bucco-nasales; phylogénèse et embryologie de la face; croissance faciale; malformations congénitales et acquises de la face et de la cavité buccale.

721L1 Séminaire de logopédie I

Gremaud G.

Ce séminaire, dont le but est d'articuler théories et pratiques logopédiques, est constitué essentiellement d'interventions extérieures de logopédistes cliniciens. Il porte sur différents thèmes concernant les troubles du langage oral et écrit chez l'enfant (évaluations, travail avec les familles, modes d'interventions, etc.).

721L2 TP de logopédie I

Ces travaux pratiques se déroulent sous la responsabilité de logopédistes cliniciens dans différents centres de consultation et dans des institutions spécialisées pour enfants. Leur fonction est de permettre à l'étudiant de se familiariser avec l'observation d'enfants et d'adolescents qui présentent des troubles du langage oral et écrit.

721L3 Séminaire de logopédie II

Buttet Sovilla J., Overton Venet M.

Ce séminaire, dont le but est d'articuler théories et pratiques logopédiques, est constitué essentiellement d'interventions extérieures de logopédistes cliniciens. Il porte sur différents thèmes concernant les troubles acquis du langage oral et écrit essentiellement chez l'adulte (évaluation et analyse des troubles, approches thérapeutiques, etc.).

721L4 TP de logopédie II

Ces travaux pratiques se déroulent dans des centres de consultation, dans des institutions et dans des services hospitaliers auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Placés sous la responsabilité des logopédistes cliniciens, ces TP permettent à l'étudiant de participer à l'évaluation et au traitement logopédiques.

721L6 Phoniatrie (Médecine ORL)

Dulguerov P.

Cours centré sur la phonation et sur la déglutition. Présentation de l'anatomie et de la physiologie des voies aérodigestives supérieures. Revue des techniques de diagnostic et d'évaluation modernes. Les différentes pathologies bénignes (rhinoliths, lésions de masse laryngées, lésions bénignes des fosses nasales, cavités buccales et pharynx), malignes (cancers) et neurologiques (paralysies pharyngées et laryngées, affections neurologiques) sont analysées en terme de leurs répercussions sur la phonation et la déglutition. Leur évaluation et prise en charge est détaillée du point de vue médical et logopédique.

* Par ordre numérique des codes de cours

721M0 Cours bloc
Surdités : nouvelles perspectives
psycholinguistiques et logopédiques

Frauenfelder U., Niederberger N., Overton Venet M.

Ce cours aborde dans un premier temps l'histoire de la surdité et de ses modes de prise en charge. Divers aspects linguistiques, psycholinguistiques et neurolinguistiques relatifs à l'implant cochléaire et à la langue des signes seront traités, ainsi que l'acquisition du langage écrit chez l'enfant sourd. A travers des cas cliniques, nous donnerons un aperçu concret des pratiques logopédiques actuelles visant l'émergence des aptitudes phonologiques, morpho-syntaxiques et discursives dans l'expression orale et écrite et en langue des signes. Ce cours se termine par une mise en relation entre ces pratiques et les concepts de langage et de communication.

721M1 Cours bloc
Phonétique et phonologie :
Applications logopédiques

Frauenfelder U., Overton Venet M., Stefanuto M.

Ce cours-séminaire fournit aux étudiants qui préparent un diplôme en logopédie et/ou qui s'intéressent au langage un approfondissement des bases en perception de la parole, en bases neurophysiologiques de la communication orale, en phonologie (rôle fonctionnel des sons, inventaire des phonèmes dans les langues, structure syllabique, structure prosodique). Seront également abordés : la notion de programmation articulatoire ainsi que les relations entre perception et production. Nous aborderons les problèmes liés au développement phonétique et phonologique normal et pathologique ainsi qu'aux troubles de l'expression orale dans des pathologies acquises. Des travaux dirigés seront menés en petits groupes sous forme d'exercices sur des cas cliniques ainsi que des applications sur ordinateur.

Code d'éthique

concernant la recherche au sein de la
**Faculté de Psychologie et des
Sciences de l'éducation**

I. PREAMBULE

Un code d'éthique n'est pas assimilable à un ensemble de règles applicables à la lettre. En sciences humaines, la recherche agit nécessairement sur les personnes et les institutions, ne serait-ce que parce qu'elle peut modifier leurs représentations de la réalité. L'important est d'apprécier les risques, de les limiter et de renoncer aux travaux qui feraient courir trop de risques. Un code d'éthique énonce à ce propos des principes généraux. Il revient à chaque chercheur de réfléchir - selon sa discipline, les particularités de sa recherche et les situations concrètes - sur les problèmes éthiques rencontrés. L'éthique évolue avec l'histoire et il n'existe pas de principe applicable sans nuance. Lorsqu'un chercheur rencontre un problème éthique, il recherchera l'avis de collègues susceptibles de l'aider, consultera les membres d'une commission d'éthique et/ou négociera des règles avec les personnes ou organisations touchées par sa recherche.

Le présent code a pour objet de préciser les principes généraux qui s'appliquent à la recherche dans la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Genève. Il est destiné aussi bien aux chercheurs de tout statut qu'aux étudiants (en tant qu'apprentis chercheurs) et aux partenaires et usagers de la recherche. Son rôle est d'informer, de donner une base de référence commune et d'orienter la réflexion. Les principes généraux énoncés dans le code doivent faire l'objet d'échanges constants, d'une formation dans le cadre des enseignements, d'une discussion et d'une concertation dans le cadre de la commission d'éthique élue par le Conseil de Faculté de la FPSE, et d'autres instances facultaires. En particulier, chaque fois que ce code est trop flou ou général pour fixer des règles de conduite dans une situation complexe, on s'efforcera de l'explicitier et de clarifier le contrat de collaboration entre les chercheurs et les partenaires de la recherche.

Dans cet esprit, le présent code doit être facilement accessible, notamment sous forme de document polycopié. Il est en particulier remis, par la Présidence de la Section concernée, à tout assistant et enseignant entrant dans la Faculté et, par l'enseignant responsable, à tout étudiant participant à une recherche.

Les recherches menées en psychologie et en sciences de l'éducation présentent des caractères semblables mais aussi des différences. Certaines parties de ce code s'appliquent davantage aux expériences de laboratoire, d'autres aux recherches et interventions en milieu naturel. Il revient à chacun d'identifier les principes les plus pertinents pour ses travaux et de les adapter à son cas particulier.

Le code d'éthique de la FPSE n'entend pas se substituer aux règles déontologiques établies dans certaines professions ou certaines disciplines scientifiques. Le chercheur est également tenu de prendre connaissance et de respecter les règles de l'institution à l'intérieur de laquelle il conduit sa recherche.

Le code prend pour acquis le respect des règles en vigueur dans la communauté scientifique: ne pas tronquer ou manipuler des données, citer ses références et ses sources, faire mention des collaborations, s'assurer de l'accord des autres chercheurs impliqués avant toute présentation de données, etc.

II. PRINCIPES

1. Respect des droits fondamentaux de la personne

Toute recherche doit respecter les droits fondamentaux des personnes concernées, enfants ou adultes.

2. Appréciation et limitation des risques

Toute recherche doit éviter de nuire à des personnes ou à des institutions. Si un risque - inconfort majeur sur les plans physique, mental, émotionnel - existe, si des implications sociales ou politiques sont probables, le chercheur doit en mesurer l'importance, et avertir en conséquence la personne ou le groupe. Au cas où, malgré toutes les précautions prises, l'expérience devait engendrer des inconvénients ou troubles pour la personne concernée, le chercheur s'engage à chercher une solution appropriée.

3. Consentement libre et éclairé du sujet partenaire de la recherche

Toute recherche impliquant la participation active d'individus doit être conduite avec le consentement libre et éclairé des intéressés. Les observations dans des lieux publics, les analyses d'objets, de textes ou d'images appartenant au domaine public, ainsi que les recherches effectuées à partir de bases de données existantes et ne requérant pas une participation active des individus ne nécessitent pas le consentement des personnes.

Le consentement est éclairé lorsque les personnes ou groupes qui font l'objet d'une recherche sont informés :

- de ses buts;
- de l'identité des responsables de la recherche et des institutions pour lesquelles ils travaillent;
- des méthodes de recueil des données et des observations;
- des implications pratiques pour tout ou partie des personnes concernées;
- des précautions prises pour respecter le caractère confidentiel de certaines données et l'anonymat des personnes, voire des institutions.

Certaines recherches en sciences humaines n'ont de sens qu'avec des sujets " naïfs " qui ne savent pas exactement ce que le chercheur observe; s'ils le savent, leur comportement en est immédiatement modifié et la recherche perd tout intérêt. Dans ce cas seulement, l'objet et les buts de la recherche peuvent être tus, dans l'exacte mesure nécessaire à la poursuite des travaux et avec le souci d'informer dès que possible.

Pour qu'il y ait **libre** consentement, il faut :

- que les personnes intéressées soient informées (voir ci-dessus);
- qu'elles décident personnellement, sans aucune pression du chercheur ou de leur hiérarchie professionnelle ou d'un groupe quelconque;
- qu'elles puissent se rétracter à tout moment de l'expérience ou de la recherche;
- que leur refus ou retrait n'entraîne aucune conséquence fâcheuse pour elles-mêmes.

Les enseignants qui mènent ou supervisent des recherches veilleront à garantir les conditions d'exercice du libre consentement des sujets sollicités, particulièrement s'il s'agit d'étudiants, d'assistants ou d'autres personnes qui se trouvent, vis-à-vis de ces enseignants, dans une situation de dépendance.

La participation à une recherche en tant que sujet ne saurait constituer un pré-requis pour l'inscription à une unité de valeur ou à un cycle d'études.

Dans le cas d'un enfant **mineur** ou de personnes qui ne sont pas capables de discernement, le consentement pourra être donné par les parents ou un membre de la famille proche. Pour la recherche menée dans les écoles, le consentement est donné par la direction générale concernée. Ce consentement des adultes responsables est nécessaire, mais pas suffisant. Aucun enfant, aucune personne privée de discernement, ne doit être obligé de participer à une recherche s'il manifeste des craintes ou des réticences, nonobstant l'autorisation des répondants légaux.

4. Respect de la sphère privée

Toute personne ou tout groupe a droit au traitement confidentiel de toutes les données le concernant, pendant et après la recherche.

Le chercheur doit s'engager à ne publier aucune donnée mettant dans le domaine public des informations touchant à la sphère privée d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation identifiable, sauf si les intéressés y consentent par écrit. Dans le doute, notamment lorsque la recherche porte sur un petit nombre de personnes ou d'institutions facilement reconnaissables, le chercheur renoncera à publier des informations spécifiques permettant de les identifier.

Les matériaux de la recherche, en particulier les données concernant la sphère privée des individus, doivent être détruits dans un délai raisonnable si leur conservation ne s'impose pas pour des raisons scientifiques. Aussi longtemps qu'on les conserve, des règles strictes doivent être appliquées pour que ces informations :

- ne soient pas accessibles à des personnes non habilitées à en prendre connaissance;
- soient codées ou fragmentées de manière à ne permettre que très difficilement de remonter aux personnes et aux institutions.

Le chercheur s'organisera notamment pour ne laisser figurer dans les données en cours de traitement ou archivées qu'un strict minimum d'indications personnelles. Lorsqu'ils sont nécessaires à la poursuite de la recherche, les noms et indications personnelles doivent être conservés séparément des données.

Ces règles s'appliquent aux données enregistrées manuellement aussi bien qu'aux données informatiques et aux cassettes audio et audiovisuelles. Lorsqu'il s'agit d'enregistrement audiovisuels, le chercheur demandera expressément l'accord de la personne ou du groupe s'il veut en faire usage dans son enseignement ou lors de conférences. Le chercheur qui présente en public des enregistrements audiovisuels qui n'ont pas subi de transformation rendant la personne non identifiable se doit de dire aux auditeurs, en particulier aux étudiants, qu'ils sont astreints au secret professionnel.

Le chercheur prend par ailleurs systématiquement connaissance des législations internationale, fédérale et cantonale sur la protection de la vie privée et l'utilisation des données à caractère personnel.

5. Utilisation des informations

Le chercheur utilise les informations recueillies dans le cadre d'une recherche à des fins scientifiques. Il évite de s'en prévaloir pour faire pression sur des personnes ou s'assurer quelque avantage que ce soit. Dans le cas particulier des recherches-action, le chercheur peut décider d'intervenir dans un processus de décision; il en prend alors la responsabilité personnelle tout en ayant négocié les modalités de son intervention dès le début de la recherche.

Les informations personnelles recueillies à propos d'enfants ne sont pas communiquées aux adultes qui en sont responsables; si le chercheur considère qu'il est nécessaire et utile de communiquer certaines informations, il en prend la responsabilité personnelle. Les informations personnelles recueillies auprès d'adultes ne sont pas communiquées à des tiers sans leur consentement explicite. Cela s'applique aussi à l'autorité dont ils relèvent, qui n'a pas à connaître le contenu des observations, des entretiens, des tests, etc.

Si, par imprudence ou accident, certaines données recueillies dans le cadre de la recherche viennent à la connaissance de tiers ou d'autorités qui prétendent s'en servir pour fonder une décision ou prendre des mesures, le chercheur s'opposera, dans la mesure de ses moyens, à tout abus et fera valoir le droit des personnes et des groupes à la protection de leur sphère privée.

6. Restitution des résultats de la recherche

Le chercheur informe la personne, le groupe ou l'institution concernés des résultats de sa recherche, selon les modalités qui ont été convenues au début de la recherche.

Au-delà de l'information, le chercheur se soucie, dans la mesure du possible, de prévenir les interprétations fallacieuses et les généralisations abusives. Sa responsabilité est d'aider les usagers et partenaires de la recherche à en faire un usage prudent et nuancé, en prenant conscience des limites et incertitudes de toute démarche scientifique. Le chercheur interviendra, dans la mesure de ses moyens, pour corriger ou nuancer les interprétations, décisions et pratiques erronées ou imprudentes qui se réclament de son travail.

7. Responsabilité personnelle et solidarité collective

Chaque chercheur s'engageant dans une recherche, y compris s'il est étudiant, est **personnellement** responsable de son travail sur le terrain, des données qu'il accumule et des textes ou publications qu'il rédige.

Les chercheurs qui dirigent ou coordonnent les travaux de plusieurs personnes à l'intérieur d'une recherche sont plus globalement responsables du respect du code d'éthique par chacun des collaborateurs de la recherche.

A l'intérieur des cours et séminaires de recherche, les enseignants exercent la même responsabilité à l'égard de leurs étudiants et assistants.

Plus généralement, tout chercheur de la FPSE peut et doit se sentir concerné sur le plan éthique par les recherches menées dans le cadre ou avec l'appui de la Faculté. Cette solidarité collective s'incarne, mais ne s'épuise pas, avec la constitution d'une commission facultaire d'éthique.

III. REGLEMENT DE LA COMMISSION D'ETHIQUE FACULTAIRE

Mandat

La commission d'éthique de la FPSE a pour charge, sous la responsabilité du Conseil de Faculté, d'élaborer et préciser les règles générales d'éthique (Code d'éthique) s'appliquant aux recherches de la FPSE, et de proposer des modifications éventuelles. Elle doit réexaminer les principes du code au moins une fois par mandat.

Elle sert de consultant auprès des Présidences de Section lors de l'élaboration des procédures relatives aux demandes de recherche et lors de leurs interactions, relatives aux recherches des membres de la FPSE, avec les institutions extérieures.

Elle sert d'instance de consultation lorsque les chercheurs de la FPSE recherchent un avis extérieur quant aux aspects éthiques de leur recherche.

Elle agit en tant qu'interlocuteur facultaire des institutions extérieures en ce qui concerne les problèmes éthiques soulevés par des recherches conduites par des membres de la FPSE, et peut également servir d'instance d'appel au cas où des différends existeraient avec des institutions extérieures quant aux aspects éthiques d'une recherche.

Compétence

La compétence de la commission d'éthique s'étend à tout projet de recherche émanant des enseignants, assistants et étudiants de la Faculté.

La Commission peut, en cas de nécessité (par exemple sur demande d'une institution qui finance ou autorise une recherche), émettre une attestation relative aux aspects éthiques d'un projet de recherche provenant de la FPSE. Dans ce cas, elle doit être renseignée de manière claire sur le but et la méthodologie de l'étude, et sur les éventualités de risque pour les personnes concernées.

Les appréciations d'ordre éthique se fondent en particulier sur les aspects suivants : but de la recherche, méthodes, choix des personnes ou institutions qui seront étudiées, modalités relatives au consentement libre et éclairé des sujets partenaires de la recherche et à la confidentialité et protection des données.

Les bases sur lesquelles la commission d'éthique s'appuie pour émettre un préavis sont notamment : le code éthique de recherche de la FPSE, les directives du DIP, le Code déontologique de la Fédération Suisse de Psychologie, la Déclaration d'Helsinki, le Ethical principle No 9 de l'APA, la Déclaration sur la protection de la vie privée et l'utilisation de données à caractère personnel à des fins de recherche (European Sciences Foundation). L'attestation délivrée par la Commission relative à un projet de recherche n'affecte en rien la responsabilité du chercheur; elle indique essentiellement que le

chercheur a sollicité l'avis d'autres professionnels, et que le projet tel que décrit a été considéré comme répondant aux principes éthiques de recherche observés par la FPSE.

Composition

La Commission d'éthique est commission permanente composée d'au moins 7 membres de la FPSE. Elle comprend, au minimum : deux membres du corps professoral, deux membres du corps intermédiaire, deux membres du corps étudiant et un membre du personnel administratif et technique. Chaque section est représentée par au moins trois membres. Des suppléants peuvent être désignés.

La Commission s'attache une personne extérieure à la Faculté, dont le choix est ratifié par le Conseil de Faculté.

Les membres et leurs suppléants sont désignés par le Conseil de Faculté, pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois.

La Commission se réunit sur demande, mais au moins une fois par année; elle prévoit également des réunions régulières avec les principaux interlocuteurs institutionnels pour faire le tour des problèmes.

Approuvé par le Conseil de Faculté le 20 juin 1990
Modifié par le Conseil de Faculté du 27 novembre 1997